



Assemblée générale

Distr. générale
18 décembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Point 166 de l'ordre du jour
Financement de l'Opération hybride
Union africaine-Nations Unies au Darfour

Exécution du budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	5
II. Exécution du mandat	5
A. Considérations générales	5
B. Utilisation des crédits	6
C. Activités d'appui de la mission	10
D. Coopération avec les entités des Nations Unies au niveau régional	10
E. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays	11
F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	12
III. Exécution du budget	69
A. Ressources financières	69
B. Ressources financières du Centre de services régional d'Entebbe	70
C. Récapitulatif des réaffectations de ressources	71
D. Évolution des dépenses mensuelles	71
E. Autres recettes et ajustements	72



F.	Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	72
G.	Contributions non budgétisées	73
IV.	Analyse des écarts	73
V.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	77
VI.	État récapitulatif de la suite donnée aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	78

Résumé

La corrélation entre les dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (exercice 2013/14) et l'objectif de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats et organisés par composante (Processus de paix; Sécurité; État de droit, gouvernance et droits de l'homme; Coordination de l'action humanitaire et relèvement; et Appui).

La MINUAD a continué de s'acquitter de son mandat durant l'exercice 2013/14, ses priorités étant : a) d'appuyer la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour et de tous les accords ultérieurs; b) d'améliorer les conditions de sécurité au Darfour en vue de la protection des civils, du renforcement de la sécurité de son personnel, de son matériel et de ses opérations et de l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire; c) d'appuyer le renforcement de l'état de droit, de la gouvernance et de la protection des droits de l'homme; d) de faciliter le passage progressif au Darfour de la phase des secours humanitaires à celle du relèvement rapide et de l'aide au développement.

Les dépenses de fonctionnement de l'Opération pour l'exercice 2013/14 se sont élevées à un montant brut de 1 264 491 000 dollars (montant net : 1 239 865 700 dollars), ce qui représente une utilisation de 94,7 % du montant brut approuvé de 1 335 248 000 dollars (montant net : 1 311 855 300 dollars) (contre des dépenses d'un montant brut de 1 415 722 000 dollars pour un taux d'utilisation de 97,7 % pour l'exercice 2012/13).

Les dépenses afférentes aux militaires et au personnel de police ont été de 43,6 millions de dollars inférieures aux prévisions en raison principalement du retrait accéléré du personnel en tenue et du fait que les dépenses liées aux rations ont été inférieures aux prévisions; et les dépenses opérationnelles ont été de 50,2 millions de dollars inférieures aux prévisions, la flotte de la mission ayant été reconfigurée et les puits et décharges prévus n'ayant pas été construits durant l'exercice. Cette sous-utilisation des crédits est en partie annulée parce que les dépenses au titre du personnel civil ont été de 23,1 millions supérieures aux prévisions, le recrutement international ayant été accéléré et les dépenses communes de personnel ayant dépassé les prévisions.

Exécution du budget : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014.)

Catégorie de dépenses	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	665 808,1	622 235,6	43 572,5	6,5
Personnel civil	284 045,4	307 108,4	(23 063,0)	(8,1)
Dépenses opérationnelles	385 394,5	335 147,0	50 247,5	13,0
Montant brut	1 335 248,0	1 264 491,0	70 757,0	5,3
Recettes provenant des contributions du personnel	23 392,7	24 625,3	(1 232,6)	(5,3)

Montant net	1 311 855,3	1 239 865,7	71 989,6	5,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	1 335 248,0	1 264 491,0	70 757,0	5,3

Exécution du budget : ressources humaines

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé^a</i>	<i>Effectif prévu</i>	<i>Effectif réel (moyenne)</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)^b</i>
Observateurs militaires	260	260	251	3,5
Contingents	15 940	15 917	14 441	9,3
Police des Nations Unies	2 310	2 403	2 036	15,3
Unités de police constituées	2 380	2 380	2 323	2,4
Personnel recruté sur le plan international ^c	1 221	1 221	1 062	13,0
Personnel recruté sur le plan national	3 015	3 015	2 948	2,2
Volontaires des Nations Unies	520	520	398	23,5
Emplois de temporaire ^d				
Personnel recruté sur le plan international	22	22	10	54,5
Personnel recruté sur le plan national	4	4	4	0,0
Personnel fourni par les gouvernements	6	6	6	0,0

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^b Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif prévu, mois par mois.

^c Dont un poste d'administrateur hors classe (P-5) chargé de la coordination des mesures de sécurité sur le terrain, financé dans le cadre d'un accord de participation aux coûts conclu avec l'équipe de pays des Nations Unies.

^d Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Le budget de fonctionnement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (exercice 2013/14), qui a été présenté dans le rapport du Secrétaire général en date du 21 mars 2013 (A/67/806), s'élevait à un montant brut de 1 354 815 100 dollars (montant net : 1 331 144 700 dollars). Il couvrait le déploiement de 260 observateurs militaires, 15 940 militaires, 4 690 policiers (dont 2 380 membres d'unités constituées), 1 240 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 3 015 fonctionnaires recrutés sur le plan national (dont 207 administrateurs) et 520 Volontaires des Nations Unies.

2. Dans son rapport du 1^{er} mai 2013 (A/67/780/Add.7 et Corr.1), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant brut de 1 336 761 540 dollars pour l'exercice 2013/14 (A/67/780/Add.7/Corr.1, par. 4). Il a également recommandé la suppression de 20 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international qui étaient vacants depuis deux ans ou plus (ibid., par. 3).

3. Dans sa résolution 67/284, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 1 335 248 000 dollars (montant net : 1 311 855 300 dollars) aux fins du fonctionnement de l'Opération pour l'exercice 2013/14. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

4. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de l'Opération dans sa résolution 1769 (2007) et l'a prorogé dans des résolutions ultérieures. Le mandat correspondant à l'exercice 2013/14 est celui que le Conseil a défini dans ses résolutions 2063 (2012) et 2113 (2013).

5. L'Opération a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est d'assurer un règlement politique viable et une sécurité durable au Darfour.

6. Dans le cadre de cet objectif général, l'Opération a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après, qui présentent les réalisations et les produits par composante (Processus de paix; Sécurité; État de droit, gouvernance et droits de l'homme; Coordination de l'action humanitaire et relèvement; et Appui).

7. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2013/14, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

B. Utilisation des crédits

8. Durant l'exercice 2013/14, la MINUAD a continué de s'acquitter de son mandat, en se donnant les priorités suivantes : a) appui à la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour et de tous les accords ultérieurs; b) amélioration des conditions de sécurité au Darfour en vue de la protection des civils, du renforcement de la sécurité de son personnel, de son matériel et de ses opérations et de l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire; c) appui au renforcement de l'état de droit, de la gouvernance et de la protection des droits de l'homme; d) appui au passage progressif au Darfour de la phase des secours humanitaires à celle du relèvement rapide et de l'aide au développement.

9. Le Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour a continué de tenir des consultations de haut niveau avec les partenaires régionaux et internationaux dans le but de parvenir à un règlement complet et un accord de paix général et de nouer le dialogue avec les mouvements armés non signataires. Il a continué de s'employer à convaincre les parties en présence d'entrer en négociations directes malgré les divergences de vues persistantes entre le Gouvernement et les groupes armés non signataires sur la marche à suivre. Bien que le Gouvernement se soit maintes fois dit prêt à participer à de telles négociations, deux obstacles majeurs ont persisté : les groupes armés ont continué d'exiger l'organisation d'une consultation nationale globale sur les difficultés du Soudan, rejetant le Document de Doha pour la paix au Darfour comme fondement des pourparlers, et d'insister pour entrer en négociations avec le Gouvernement en tant que Front révolutionnaire soudanais, entité formée en septembre 2011 avec le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord.

10. L'Autorité régionale pour le Darfour est maintenant pleinement opérationnelle : la construction de ses bureaux et le recrutement de son personnel sont achevés. Toutefois, l'insécurité, le manque de ressources financières et de moyens techniques continuent de l'empêcher de mettre efficacement en œuvre le Document de Doha. Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de développement du Darfour. À la deuxième réunion du Conseil d'administration de la Stratégie, tenue le 27 avril 2014 à Al-Fasher, le Gouvernement qatarien a confirmé qu'il fournirait les 88,5 millions de dollars annoncés pour financer les projets fondamentaux et les projets à court terme de la Stratégie et a signé le même jour un engagement dans ce sens avec le coordonnateur résident des Nations Unies au Soudan. Sur ce montant, 10 millions de dollars avaient été transférés avant la réunion au Fonds pour la reconstruction et le développement du Darfour, qui a reçu ainsi sa première contribution.

11. Le Comité de mise en œuvre du processus de dialogue et de consultation internes au Darfour a été officiellement lancé le 26 mai 2014 à Al-Fasher. Cet organe indépendant de 17 membres est composé de personnalités éminentes du Darfour et du Soudan, comme des représentants des parties au Document de Doha pour la paix au Darfour, des responsables d'organisations de la société civile, d'associations de jeunes et de femmes, des universitaires éminents et des chefs d'entreprise, ainsi que des représentants des personnes déplacées. Il dirigera et mettra en œuvre ledit processus, présidera et supervisera le dialogue et les consultations, veillera à assurer l'ouverture et la transparence de l'ensemble et se chargera des préparatifs techniques et logistiques avec l'appui de la MINUAD. Toutefois, l'insécurité qui continue de régner, le manque de financement et

L'intimidation des participants sont des problèmes qui pourraient bien compromettre le bon déroulement du processus.

12. Conformément à ses priorités stratégiques établies dans le rapport du Secrétaire général en date du 25 février 2014 (S/2014/138), la MINUAD a pris des mesures concrètes pour recentrer ses activités et ses ressources en vue d'être plus efficace et plus économe dans son action. Elle a ainsi mis en application des procédures opérationnelles permanentes révisées pour être mieux à même, en particulier par l'intermédiaire de ses composantes militaire et de police, d'assurer la protection physique des personnes et pour renforcer les forces et les unités de police constituées. De plus, le quartier général des forces s'est attaché davantage à surveiller l'état de préparation opérationnelle des bases d'opérations et a arrêté des directives concernant la protection des civils.

13. Le budget de la MINUAD pour l'exercice 2013/14 a tenu compte de la réduction des effectifs en tenue autorisée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2063 (2012), qui ramenait ainsi les effectifs militaires de 19 295 hommes à 16 200, les effectifs policiers de 3 772 hommes à 2 310 et les effectifs des unités de police constituées de 2 660 hommes à 2 380. La reconfiguration des composantes militaire et de police se poursuit durant l'exercice 2014/15. La compagnie de transport lourd de l'Opération, composée de 155 militaires, a cessé son activité le 30 juin 2014 et a été rapatriée en août 2014. La MINUAD est en train de réduire sa composante militaire de 200 officiers d'état-major, officiers de liaison et observateurs militaires, à raison de 121 à la fin de décembre 2014, 59 à la fin de mars 2015 et les 20 derniers au plus tard à la fin de mai 2015. Outre la réduction des effectifs prise en compte dans le budget approuvé de 2013/14, la composante police a réduit ses effectifs de 723 membres en mai 2014, tout en établissant les profils des compétences requises pour de nouvelles recrues, suivant les procédures de sélection révisées. Les quatre unités de police constituées qui devaient être rapatriées dans le cadre de la rationalisation, en sus de la réduction des effectifs déjà prise en compte dans le budget approuvé pour 2013/14, ont quitté la zone de la mission à la fin de juillet 2014.

14. La composante militaire de la MINUAD a effectué des patrouilles motorisées et pédestres pour sécuriser les points de contrôle fixes et mobiles, les barrages routiers et les principaux axes d'approvisionnement, et a assuré la protection des convois aux fins des opérations militaires, y compris les opérations logistiques et administratives, et des convois humanitaires. Ne disposant toujours pas d'appareils militaires de capacité moyenne, l'Opération a utilisé des vols commerciaux pour l'évacuation des blessés et des malades. Trois hélicoptères Mi-17 devaient être déployés avant fin janvier 2014; toutefois, l'Opération attend toujours le feu vert du Gouvernement soudanais.

15. La composante police de la MINUAD a intensifié les patrouilles de confiance dans les camps de déplacés, ainsi que les patrouilles conjointes d'évaluation de la sécurité avec les composantes militaire et civile de la mission. Le 20 août 2013, elle a signé un mémorandum d'accord avec la police gouvernementale en vue de recentrer son activité sur la mise en place de comités de haut niveau à Khartoum, l'objectif étant de renforcer leur coopération et leurs relations. La MINUAD a également continué de renforcer les capacités de la police gouvernementale, en particulier pour ce qui de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes et de la lutte contre la violence sexiste.

16. L'Opération a tenu des réunions dans les cinq États du Darfour et à Khartoum avec les personnes déplacées, les organisations de la société civile, l'administration autochtone et autres responsables locaux, les dirigeants des États, les dirigeants locaux et les associations de jeunes et de femmes afin de connaître leur sentiment et leurs points de vue sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour et sur le rythme de mise en œuvre. Elle a organisé des réunions et des ateliers pour appuyer les activités et mécanismes de réconciliation traditionnels, comme le suivi de l'application des accords de cessation des hostilités, la mise à disposition des locaux pour les échanges sur la réconciliation entre les tribus en conflit, l'instauration d'un dialogue entre les fermiers et les communautés nomades afin de prévenir les conflits et de trouver un accord sur le partage de l'accès aux ressources naturelles, et la fourniture d'un appui logistique, consultatif et technique afin d'empêcher l'aggravation des conflits.

17. L'exercice a été marqué par la poursuite des affrontements entre forces gouvernementales et groupes rebelles, et par des tensions intertribales et un accroissement de la criminalité, qui ont eu des répercussions importantes sur la population civile, en particulier au Darfour septentrional, central et méridional. Les tensions étaient telles que des incidents relativement mineurs se sont soldés par un grand nombre de morts et de blessés. Ils étaient généralement déclenchés par des querelles communautaires, dont la source remontait à des griefs à propos de la terre et des ressources, dans un contexte marqué par l'affaiblissement de l'autorité traditionnelle et de l'autorité de l'État. Le plus souvent, les restrictions ont été imposées par des responsables locaux dans des zones où les forces gouvernementales et les mouvements armés continuent de se battre ou viennent de mettre fin aux hostilités. Au cours de l'exercice, la MINUAD a enregistré 37 cas de vol de véhicule occupé, 9 prises d'otage, 1 653 cas de banditisme et 22 attaques contre le personnel, les locaux et les biens des organismes des Nations Unies, dont l'Opération elle-même, et des organisations non gouvernementales internationales au Darfour.

18. Le 18 mai 2014, la Commission du cessez-le-feu a convoqué une réunion entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la justice et l'égalité-Soudan (MJE-Soudan), lors de laquelle le MJE-Soudan s'est engagé à commencer la vérification des troupes et à soumettre à la Commission un état des lieux de stationnement de ses troupes. Le 4 juin 2014, un bataillon de combattants du MJE-Soudan, venus principalement de Tine et de Kornoi (Darfour septentrional), est arrivé à Al-Fasher pour préparer le cantonnement des troupes. Le MJE-Soudan est désormais pleinement représenté au sein de la Commission de suivi du Document de Doha, de la Commission du cessez-le-feu et de la Commission conjointe.

19. L'Opération a aidé les parties signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour, c'est-à-dire le Gouvernement soudanais, le Mouvement pour la libération et la justice (MLJ) et le Mouvement pour la justice et l'égalité-Bashar (MJE-Bashar), à entreprendre des activités de désarmement, démobilisation et réintégration classiques ainsi que des activités de désarmement, démobilisation et réintégration de deuxième génération visant les jeunes courant le risque d'être recrutés par des groupes armés ou criminels ou de participer à des activités criminelles. Durant l'exercice, les parties signataires ont continué de planifier le programme classique de désarmement, démobilisation et réintégration des éléments du MLJ et du MJE-Bashar. La MINUAD a mis en place le matériel nécessaire à l'installation de sites de démobilisation au Darfour septentrional, méridional et

occidental; mais les parties signataires n'ont pas encore arrêté les modalités pour le lancement du programme de désarmement, démobilisation et réintégration.

20. En collaboration avec le Service de la lutte antimines de l'ONU, la MINUAD a continué de réduire la menace posée par les engins explosifs dans tout le Darfour. La destruction des engins non explosés a facilité la libre circulation et le libre accès des populations, ce qui a favorisé les activités génératrices de revenus. La MINUAD a réalisé un nombre de produits plus élevé que prévu au titre du constat général préalable à la lutte antimines et des activités de déminage, et des activités de sensibilisation aux risques destinées aux civils rentrant au Darfour, notamment les femmes et les enfants. Cela est dû à l'application d'un nouveau concept d'opération consistant à utiliser des véhicules loués et des escortes assurées par des entreprises extérieures, ce qui permet au personnel de la mission de se rendre dans des localités isolées où la MINUAD n'est pas présente et où ces activités n'ont donc pas pu être menées auparavant.

21. La MINUAD a continué de promouvoir l'état de droit au Darfour en aidant à la mise en place d'un système judiciaire et pénitentiaire indépendant permettant de lutter contre l'impunité, d'améliorer la prestation de services juridiques et de renforcer la confiance du public en la justice. Elle a organisé à l'intention des juges, des procureurs et des avocats, dans tous les États du Darfour, plusieurs ateliers et des réunions sur l'administration de la justice, y compris les normes en matière de procès équitable et de procédure régulière, ainsi que des stages sur les normes internationales à l'intention des juges des tribunaux ruraux afin d'améliorer l'administration de la justice par des mécanismes de justice traditionnels. Le 3 décembre 2013, la Direction soudanaise de l'administration pénitentiaire, la MINUAD et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont lancé un plan stratégique quinquennal concernant les prisons au Darfour, qui donne des orientations pour le développement durable des prisons.

22. L'Opération a continué de suivre et de signaler les problèmes en matière de droits de l'homme et de protection et de dialoguer avec les parties sur le respect de leurs obligations au regard du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Sur le chapitre de la protection de l'enfance, la collaboration entre les autorités de l'État et l'équipe de pays des Nations Unies s'est trouvée encore resserrée durant l'exercice par 15 réunions de sensibilisation (en groupe de travail notamment) consacrées à la question, qui ont aidé la population locale à se donner les moyens d'assurer sa protection.

23. En attendant d'obtenir l'autorisation d'émettre pour sa radio, la MINUAD continue de se prévaloir de l'arrangement provisoire offert par le Gouvernement soudanais, qui prévoit une heure d'antenne deux fois par jour sur Al Salaam Radio en onde courte. Elle est toutefois en train de négocier une solution plus satisfaisante qui lui permettrait d'émettre sur la bande FM. La MINUAD et l'Autorité régionale pour le Darfour ont, par ailleurs, commencé à prendre les dispositions techniques et juridiques requises pour assurer en commun la diffusion de programmes radiophoniques. Cette initiative permettra à l'Autorité d'utiliser les infrastructures de la MINUAD, laquelle pourra bénéficier du même coup d'une plateforme pour diffuser trois heures d'émissions quotidiennes en direct aux heures de grande écoute.

C. Activités d'appui de la mission

24. Au cours de l'exercice, la MINUAD n'a pas été en mesure de construire les 8 puits et les 13 sites de décharge contrôlée comme il avait été prévu en raison de la difficulté d'obtenir des terrains auprès des autorités gouvernementales. Les puits existants ont fourni une source d'eau stable et permis à l'Opération de satisfaire à ses besoins. L'Opération continuera de dialoguer avec les autorités locales en vue d'obtenir des terrains pour le forage des puits prévus.

25. Au cours de l'exercice 2013/14, la MINUAD a utilisé 7 avions sur les 9 prévus et 22 hélicoptères sur les 25. Dans le cadre de la reconfiguration et de la rationalisation de ses moyens aériens, elle a retiré du service deux avions (1 Learjet en janvier 2014 et 1 MD-83 en février 2014) et trois hélicoptères en mars 2014, ce qui n'a pas altéré la prestation des services mais qui a réduit les dépenses au titre des carburants et lubrifiants. Toutefois, il lui manquait toujours trois appareils polyvalents tactiques, ce qui a limité sa capacité d'effectuer des patrouilles aériennes.

26. Au cours de l'exercice, la MINUAD a continué d'avoir de la difficulté à mener à bien son programme de travail du fait des restrictions imposées aux opérations et à l'importation de l'équipement et du matériel. À cela s'ajoutent les problèmes rencontrés pour fournir un appui dans une vaste zone d'opérations, notamment les voies d'approvisionnement longues et difficiles et le mauvais état des infrastructures, la lenteur des procédures de passation des marchés, les conditions environnementales difficiles et l'insécurité.

D. Coopération avec les entités des Nations Unies au niveau régional

27. La MINUAD a participé, par l'intermédiaire de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, à deux réunions de l'instance régionale conjointe chargée principalement de surveiller périodiquement l'évolution des conditions de sécurité le long des frontières communes entre le Darfour-Sud, le Darfour-Est, le Kordofan méridional, Abyei et le Soudan du Sud. Des réunions d'évaluation conjointe de la sécurité transfrontières ont eu lieu entre la MINUAD et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) à Entebbe (Ouganda) et entre la MINUAD, la MINUSS et la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). Une troisième réunion entre la MINUAD, la MINUSS, la FISNUA et des représentants du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière a eu lieu en juillet 2013. Ces réunions avaient pour but de mettre en commun des informations actualisées sur la situation générale en matière de sécurité dans chaque région et les problèmes rencontrés par les missions régionales, ainsi que sur la mise en place d'un mécanisme régional d'échange d'informations institutionnalisé. Ces réunions ont permis de mettre en commun les informations en temps réel et d'examiner les modalités et la fréquence des futures réunions sur l'analyse des conditions de sécurité transfrontières. Elles ont également permis de dégager les questions et les tendances stratégiques par mission qui ont, à court terme, une incidence sur l'ensemble des missions régionales, et leurs conséquences sur la mise en œuvre des mandats.

28. Au cours de l'exercice considéré, la MINUAD a détaché six agents de sécurité civils à la MINUSS, un à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et deux à la FISNUA. L'Opération a également envoyé à la MINUSS, dans le cadre de mécanismes de coopération régionale et pour aider à la mise en place des sections chargées de la sécurité dans cette mission et former le personnel de sécurité sur place, un détachement précurseur de 40 soldats d'infanterie entre février et avril 2014 et un autre détachement de 284 soldats d'infanterie à compter du 2 mai 2014, parvenant à un total de 324 hommes en mai 2014.

29. Au cours de l'exercice 2013/14, la MINUAD a envoyé au Centre de services régional d'Entebbe 27 véhicules (14 minibus, 11 véhicules tous usages, un véhicule blindé et un chariot élévateur d'une capacité de 3 tonnes) pour l'aider à faire face à ses besoins.

E. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

30. La MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies ont également collaboré dans le cadre d'une démarche concertée et intégrée pour l'élaboration de la version révisée du cadre stratégique intégré pour la période 2014-2016. Les axes stratégiques de ce document sont conformes aux priorités stratégiques pour le Darfour définies par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2148 (2014) du 3 avril 2014. Le cadre stratégique intégré restera le principal mécanisme de planification, d'exécution et de suivi de l'action conjointe de la MINUAD et de l'équipe de pays des Nations Unies.

31. Le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire pour le Soudan est resté le principal relais entre la MINUAD et l'équipe de pays. Il a maintenu le contact avec l'ensemble des organismes humanitaires et collaboré étroitement avec le Représentant spécial conjoint, afin de promouvoir les synergies et favoriser la collaboration entre l'Opération et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour parvenir à une vision commune et tendre vers l'unité d'action des Nations Unies au Darfour. Dans le cadre du Groupe sectoriel de la protection au Darfour, la MINUAD a continué à enquêter sur les violations de l'obligation de protection des civils et à superviser les retours volontaires en organisant régulièrement des missions de vérification sur les sites de retour. En outre, des missions d'évaluation et de vérification de la protection ont été menées conjointement.

32. Sept programmes ont été arrêtés de concert avec l'équipe de pays pour renforcer les capacités de la police soudanaise et promouvoir les activités de police de proximité comme le prévoit le mémorandum d'accord sur le développement de la police conclu entre la MINUAD et le Ministère de l'intérieur. La mission encourage son homologue national à désigner des membres des comités pour le perfectionnement de la police constitués aux échelons national, des États et local pour faciliter la mise en œuvre de ces programmes. Elle s'applique aussi actuellement à améliorer l'efficacité et l'impact des escortes qu'elle fournit aux organismes humanitaires.

33. La MINUAD a continué de participer, sur le terrain et à l'échelon national, à des réunions de coordination axées sur l'action humanitaire et le développement qui visaient à examiner dans son ensemble la situation humanitaire au Darfour, les

progrès accomplis dans l'acheminement de l'aide humanitaire, l'entreprise de reconstruction visant à répondre aux besoins des populations vulnérables et le renforcement des capacités nationales ou locales. La MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies ont tenu des réunions mensuelles de coordination, tant au niveau des hauts responsables que dans le cadre de groupes de travail conjoints, pour soutenir l'Autorité régionale pour le Darfour au moyen d'une démarche intégrée. La coordination tripartite a continué de jouer un rôle essentiel pour amener les hauts représentants du Gouvernement soudanais, de l'Union africaine et de l'ONU à mieux coordonner l'appui à la MINUAD.

34. La MINUAD a continué de s'employer à collaborer avec la Commission de l'Union africaine et à coordonner son action avec elle dans la mise en œuvre du Cadre régissant la facilitation du processus de paix au Darfour par l'Union africaine et l'ONU, qui repose sur trois axes devant être suivis en parallèle, à savoir : a) la fourniture d'un appui aux parties signataires dans la mise en œuvre du Document de Doha; b) l'instauration d'un dialogue avec le Gouvernement soudanais et les mouvements armés non signataires en vue de promouvoir des négociations; c) la promotion d'un dialogue et de consultations internes au Darfour.

35. Le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination, basé à Addis-Abeba, a continué de fournir régulièrement au Département paix et sécurité de la Commission de l'Union africaine des rapports analytiques, des déclarations et des exposés sur la sécurité, les activités et les événements politiques et humanitaires concernant la MINUAD et le Darfour, et à servir d'instance d'examen des besoins techniques et opérationnels, en particulier la mise au point du Cadre régissant la facilitation du processus de paix au Darfour par l'Union africaine et l'ONU. Il a également tenu des réunions d'information mensuelles à l'intention des représentants de la communauté diplomatique en poste à Addis-Abeba, notamment des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, afin de les tenir au courant des activités et réalisations de la MINUAD et des difficultés qu'elle rencontrait, et pour les inciter à poursuivre leur soutien.

F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : processus de paix

36. Les activités menées au titre de la composante processus de paix avaient pour but d'aider les parties au Document de Doha pour la paix au Darfour à le mettre en œuvre. Le Représentant spécial conjoint et Médiateur en chef conjoint a poursuivi sa collaboration avec les partenaires régionaux et internationaux pour fournir aux parties un appui visant à les aider à parvenir à une paix sans exclusive et globale, tout en maintenant un dialogue avec les mouvements restés à l'écart du processus de paix pour les inciter à le rejoindre. En partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, les partenaires internationaux et la société civile, l'Opération a continué à faciliter l'action collective visant à renforcer les capacités techniques de l'Autorité régionale pour le Darfour afin d'en accroître l'efficacité.

37. Une des activités importantes menées au cours de l'exercice a été le lancement officiel, le 26 mai 2014, du processus de dialogue et de consultations internes au Darfour ainsi que la mise sur pied de son comité d'application comprenant 17 membres, qui est chargé de diriger le processus et d'assurer l'adhésion au niveau

local, l'ouverture et la transparence. Par ailleurs, le 15 juin 2014, la Commission Justice, vérité et réconciliation créée par l'Autorité régionale pour le Darfour a débuté ses travaux, comme le prévoit le Document de Doha. La Commission a pour rôle de déterminer les causes profondes du conflit au Darfour, de se prononcer sur l'indemnisation des victimes et de lutter contre l'impunité dans le cadre d'une démarche plus large de consolidation de la paix et de réconciliation. Le 22 juin 2014, deux comités de la Commission ont été créés, à savoir le Comité de la justice, qui comprend 22 membres, et le Comité de la vérité et de la réconciliation, qui en compte 26.

38. Le Médiateur en chef conjoint a continué à faciliter la recherche d'un règlement politique d'ensemble par l'entremise d'une intensification des échanges entre les parties au conflit. À cette fin, le Médiateur en chef conjoint a encouragé le Gouvernement soudanais et les mouvements armés non signataires à mettre fin aux hostilités et à entamer des négociations de paix directes. Plusieurs réunions ont été organisées par l'intermédiaire du Médiateur en chef conjoint entre les responsables des mouvements armés non signataires et les principaux dirigeants de la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba.

39. L'action du Médiateur en chef conjoint s'est heurtée à des difficultés au cours de l'exercice considéré, notamment du fait de la méfiance régnant entre les parties et du manque de souplesse des mouvements armés par rapport aux conditions qu'ils posaient pour la tenue de négociations directes. Les mouvements armés ont continué de fonctionner en collaboration avec l'Armée populaire de libération du Soudan-Nord du Soudan du Sud sous la bannière du Front révolutionnaire soudanais. Après que le Président soudanais Omar Hassan El Bachir a annoncé le 27 janvier 2014 la tenue d'un dialogue national, le Médiateur en chef conjoint a demandé instamment aux mouvements armés de saisir cette occasion et d'y participer afin de présenter leurs arguments en faveur d'une approche globale aux conflits et aux autres problèmes auxquels le pays fait face.

40. L'application de certaines dispositions du Document de Doha continue de se heurter à des difficultés en raison de la non-participation de certaines parties et de la lenteur de la mise en œuvre. Par exemple, la mise en place des dispositions définitives en matière de sécurité n'a pas avancé aussi rapidement qu'escompté en dépit de l'accord conclu entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la libération et la justice, prévoyant l'intégration de trois bataillons d'ex-combattants du Mouvement dans les Forces armées soudanaises et la police nationale.

Réalisation escomptée 1.1 : Application des dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour par l’Autorité régionale du Darfour, en collaboration avec le Gouvernement soudanais et participation de toutes les principales parties prenantes darfouriennes au processus de paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.1.1 Adoption par les principaux mouvements non signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour qui constitue ainsi un accord pleinement représentatif

Un accord pleinement représentatif n’a pas été atteint. Toutefois, le Médiateur en chef conjoint poursuit son action visant à faire participer les mouvements non signataires, sous la forme de consultations, de réunions et d’ateliers avec les dirigeants des mouvements non signataires; de réunions avec les dirigeants des pays de la région; et de démarches soutenues auprès du Président et du Commissaire à la paix et à la sécurité de l’Union africaine. Les délibérations menées au cours des réunions, consultations et ateliers ont permis aux mouvements et au Médiateur en chef conjoint de se pencher sur les demandes émanant du Conseil de sécurité de l’ONU et du Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine tendant à ce que toutes les parties participent au processus défini par le Document de Doha pour la paix au Darfour.

1.1.2 Les membres de l’Organe exécutif et du Conseil de l’Autorité régionale pour le Darfour sont nommés par le Président (2012/13 : 15 membres de l’Organe exécutif et 42 membres du Conseil; 2013/14 : 3 membres de l’Organe exécutif et 25 membres du Conseil)

Tous les membres de l’Organe exécutif et du Conseil de l’Autorité régionale pour le Darfour ont été nommés.

1.1.3 Déroulement du processus de dialogue et de consultation internes sans incidents, menaces, violations des libertés des participants ni ingérences

Les travaux préparatoires du processus de dialogue et de consultations internes au Darfour se poursuivent. La note de synthèse, la stratégie de communication et la feuille de route y relatifs ont été élaborées et approuvées par les facilitateurs de ce processus (la MINUAD, l’État du Qatar et l’Union africaine). Un comité d’application composé de 17 membres a été créé pour le conduire et en assurer la prise en charge au niveau local, l’ouverture et la transparence. Il a été officiellement lancé en mai 2014 à l’occasion d’une cérémonie organisée par la MINUAD à Al-Fasher.

1.1.4 Prise en compte des questions relatives aux enfants dans le processus de paix et les accords de paix par les parties au conflit, conformément à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1314 (2002), 1460 (2003) et 1612 (2005)

Le MJE-Soudan a signé un accord de paix avec le Gouvernement soudanais en avril 2013 et adhéré aux paragraphes 341 viii) et 341 ix) de l’article 63 du Document de Doha. La MINUAD continue d’appuyer la mise en œuvre des résolutions pertinentes. 25 commandants du MJE-Soudan ont reçu une formation sur les droits de l’enfant et la protection de l’enfance au cours de l’exercice considéré.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>Organisation de 6 consultations de haut niveau avec les parties signataires afin de faciliter la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour et de tous les accords ultérieurs, et notamment en ce qui concerne le fonctionnement de l'Autorité régionale pour le Darfour et des institutions qui lui sont rattachées</p>	6	<p>Réunions consultatives de haut niveau ont eu lieu avec l'Autorité régionale du Darfour, comme suit : a) 3 réunions avec la MINUAD sur les questions susceptibles d'avoir une incidence sur le fonctionnement de l'Autorité; b) 3 réunions avec la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies sur l'application, le contrôle et le suivi de la Stratégie de développement du Darfour et l'appui conjoint au Gouvernement du Soudan et à l'Autorité.</p>
<p>Organisation de 6 réunions consultatives avec la communauté internationale et les partenaires régionaux sur les priorités et les problèmes concernant la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour</p>	10	<p>Réunions consultatives ont été tenues avec les partenaires suivants, pour évaluer les progrès accomplis et les nouvelles difficultés apparues au Darfour et leurs incidences sur l'application du Document de Doha pour la paix au Darfour : le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine; l'Union africaine et le Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement; la Commission de suivi de l'application du Document de Doha; le Ministre chargé de l'Afrique du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; la communauté diplomatique à Khartoum; les institutions de l'Union européenne à Bruxelles; et des délégations des ministères des affaires étrangères de la France, du Royaume-Uni et des États-Unis. Les consultations ont été étendues à un plus grand nombre de partenaires que prévu, afin de mobiliser un large éventail d'acteurs pour faire davantage pression sur les parties signataires afin qu'elles honorent leur engagement à mettre en œuvre le Document de Doha.</p>
<p>Organisation de consultations trimestrielles avec le Gouvernement soudanais, les mouvements signataires, l'Union africaine et les partenaires régionaux et internationaux sur les progrès réalisés dans le cadre du processus de médiation</p>	16	<p>Réunions ont été tenues dans le cadre du processus de paix, avec le Gouvernement soudanais, les dirigeants des pays de la région (Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Soudan du Sud et Tchad), des partenaires internationaux (État du Qatar et chargés de mission de la Ligue des États arabes accrédités auprès de l'Éthiopie) et des homologues de l'Union africaine, ainsi qu'avec les mouvements non signataires pour les encourager à entamer des négociations directes avec le Gouvernement soudanais sur la base du Document de Doha pour la paix au Darfour.</p>

4 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité et du Président de la Commission de l'Union africaine au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine

Organisation de 6 réunions consultatives avec la Commission de l'Union africaine, le Gouvernement qatarien et les parties signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour sur la mise en place du processus de dialogue et de consultations internes au Darfour

Organisation de 6 consultations de haut niveau avec la Commission de l'Union africaine sur l'application du cadre régissant la facilitation du processus de paix au Darfour par l'Union africaine et l'ONU

Organisation de 4 ateliers de renforcement des capacités des mouvements signataires afin de les aider à se constituer en partis politiques comme le prévoit le Document de Doha pour la paix au Darfour

Organisation de 20 réunions consultatives avec les organisations de la société civile, les personnes déplacées, les notables locaux et les représentants gouvernementaux, dans les cinq États du Darfour, sur la participation de tous au processus de paix

6 Rapports ont été présentés, dont 4 rapports trimestriels au Conseil de sécurité et 2 rapports au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

4 Réunions consultatives ont été tenues dans le cadre du processus de dialogue et de consultation internes au Darfour pour faire le point de la situation et de définir les prochaines étapes à aborder pour la conduite du dialogue et des consultations.

6 Réunions ont été tenues pour améliorer les activités de liaison et de facilitation, avec le Président de la Commission de l'Union africaine, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et la communauté diplomatique basée à Addis-Abeba, y compris les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police. En outre, une réunion avec le Président de la Commission et les mouvements non signataires a également été tenue afin de faciliter le processus de paix pour le Darfour.

Non Les ateliers de renforcement des capacités n'ont pas été organisés en raison de l'insuffisance des financements extrabudgétaires.

51 Réunions consultatives ont été tenues dans les cinq États du Darfour et à Khartoum (19 dans le Darfour-Nord, 6 dans le Darfour-Sud, 10 dans le Darfour-Ouest, 6 dans le Darfour Central, 5 dans le Darfour oriental et 5 à Khartoum) avec des responsables d'associations de personnes déplacées, des organisations de la société civile, les mécanismes de suivi de l'application du Document de Doha au niveau des États, des représentants locaux de l'administration, d'autres dirigeants locaux, des représentants des États, des associations de jeunes et de femmes et des ex-combattants pour confronter les points de vue et perspectives concernant les progrès accomplis et le rythme de la mise en œuvre du Document de Doha. Le nombre plus important que prévu de réunions est attribuable aux consultations entreprises à l'échelon local lors des missions sur le terrain et au cours de visites dans les camps de personnes déplacées.

Organisation de 2 ateliers destinés à 50 représentants de l'Autorité régionale pour le Darfour sur les dispositions relatives à l'égalité des sexes figurant dans le Document de Doha pour la paix au Darfour; organisation de 5 ateliers à l'intention de 100 professionnels des médias sur la problématique hommes-femmes et l'importance de la participation des femmes au processus de paix dans tous les États du Darfour

Fourniture de services de secrétariat pour les réunions trimestrielles de la Commission de suivi du Document de Doha pour la paix au Darfour chargée de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de ce document

Activités de sensibilisation à l'échelle locale : 8 ateliers destinés aux personnes déplacées, aux jeunes, aux associations de femmes et aux notables; 3 réunions-débats; 10 représentations théâtrales; 10 manifestations sportives; 15 concerts; 2 journées portes ouvertes; 5 manifestations spéciales ou culturelles avec distribution au public d'articles promotionnels; et 25 distributions de cadeaux publicitaires (tels t-shirts, casquettes, stylos, etc.)

Campagnes d'information mettant en relief les travaux de la MINUAD, avec 5 messages télévisés de 30 secondes; 10 séquences vidéo (« B-roll ») destinées aux médias internationaux et locaux; 52 épisodes (hebdomadaires) de 30 minutes d'un feuilleton radiophonique portant sur les activités de consolidation de la paix; 5 émissions en direct et messages promotionnels diffusés sur les stations de radio de l'État en appui aux activités de consolidation de la paix et de communication; 50 récits radiophoniques sur le processus de paix diffusés sur la

6 Ateliers ont été organisés, dont 2 à l'intention de 51 hauts responsables de l'Autorité régionale pour le Darfour et 4 destinés aux médias, réunissant 99 journalistes. Un atelier à l'intention des médias n'a pas été organisé en raison de la redéfinition des priorités concernant les activités de promotion de l'égalité des sexes.

3 La MINUAD a fourni des services de secrétariat pour les 6^e, 7^e et 8^e séances de la Commission de suivi.

4 Ateliers thématiques ont été organisés dans des camps de personnes déplacées sur les rôles des responsables religieux et des femmes dans l'application du Document de Doha pour la paix au Darfour.

4 Débats ont été diffusés en direct à partir des universités du Darfour.

6 Représentations théâtrales ont été organisées sur les thèmes de la réforme pénitentiaire, du Document de Doha pour la paix au Darfour et de la Journée des Nations Unies (dans le camp de personnes déplacées d'Abou Chaouk).

17 Activités combinées de sensibilisation à l'échelle locale ont été menées, dont 9 manifestations sportives (football, volley-ball et équitation, avec la participation de jeunes des camps), 2 journées portes ouvertes; et 6 manifestations spéciales, la plupart comprenant des concerts à l'appui du processus de paix. Des documents d'information ont été distribués lors de toutes les manifestations de sensibilisation à l'échelle locale.

Non Aucun message télévisé d'intérêt public n'a été diffusé.

6 Reportages d'information destinés à UNiFeed ont été réalisés, sur les sujets suivants : la Conférence pour la réconciliation au Darfour; un exposé au Conseil de sécurité; les visites effectuées par l'adjoint du Représentant spécial conjoint dans des sites d'accueil de populations déplacées; une attaque visant le personnel de maintien de la paix; le Représentant spécial conjoint condamnant

Radio des Nations Unies en anglais et en arabe; 10 messages radiophoniques différents d'intérêt public; diffusion deux fois par jour de magazines radiophoniques d'une heure sur la radio soudanaise Al Salaam; magazine mensuel offrant des informations d'actualité et des récits; 52 bulletins d'information hebdomadaires; 2 magazines annuels; 1 pochette d'information sur la MINUAD; 1 dépliant sur la MINUAD; 40 banderoles pour des manifestations ou campagnes; 20 affiches thématiques et 100 banderoles photographiques; 6 brochures thématiques et 1 livre de photographies; 2 calendriers annuels (calendrier de bureau et calendrier mural) et 1 agenda de bureau; 2 projets de sensibilisation à base de photographies; 5 expositions photographiques; et 1 500 images de haute qualité

Mises à jour quotidiennes sur le site Internet de la MINUAD, points de presse hebdomadaires, et 175 communiqués destinés à la presse pour l'informer des activités menées à l'appui du mandat de l'Opération

l'attaque et rendant visite aux blessés; et une conférence de presse sur le Darfour.

- 48 Épisodes d'un feuilleton radiophonique sur la consolidation de la paix ont été réalisés.
- 7 Émissions diffusées en direct ont été produites.
- 54 Reportages privilégiant la dimension humaine ont été diffusés en anglais et en arabe sur la Radio des Nations Unies.
- 13 Annonces d'intérêt public ont été élaborées pour radiodiffusion à l'échelon local.
- 356 Épisodes d'une heure de l'émission *Yala Nebni Darfur* (Construisons le Darfour) ont été réalisés pour diffusion deux fois par jour sur la radio soudanaise Al Salaam.
- 12 Bulletins d'information ont été publiés en anglais et en arabe.
- 6 Numéros du magazine bimensuel *Voices of Darfur* de la MINUAD ont été publiés en anglais et en arabe.
- Non Les 2 magazines annuels n'ont pas été produits. À la place, la MINUAD a publié 2 albums photographiques.
- 1 Kit d'information sur la MINUAD a été produit.
- 1 Dossier sur la MINUAD a été produit.
- 26 Banderole ou affiches sur des thèmes particuliers ont été produites.
- 50 Banderole photographiques destinées à des activités de sensibilisation ont été produites.
- 5 Livrets thématiques ont été produits à l'appui des activités de fond.
- 2 Albums photographiques ont été publiés.
- 1 Calendrier annuel de la MINUAD pour 2014 a été produit sous trois formes.
- 2 Expositions photographiques ont été organisées.
- 4 261 Images de haute qualité ont été réalisées sur divers sujets.
- 365 Mises à jour quotidiennes ont été effectuées sur le site Web de la MINUAD.
- 12 Points de presse mensuels ont été tenus.

-
- 31 Communiqués de presse ou déclarations à la presse ont été diffusés.
 - 20 Réunions d'information avec les médias ont été organisées.
 - 11 Communiqués photographiques ont été diffusés.
 - 45 Résumés destinés à la presse ont été établis.
 - 21 Notes d'information ont été produites.
-

Composante 2 : sécurité

41. La composante sécurité de la MINUAD a contribué à stabiliser les conditions de sécurité nécessaires à l'acheminement rapide et sans entrave de l'aide humanitaire destinée aux populations qui en ont besoin dans tout le Darfour. Le respect par les parties prenantes des obligations imposées par le cessez-le-feu et les arrangements finals en matière de sécurité prévus par le Document de Doha pour la paix au Darfour a été suivi et contrôlé par la Commission de cessez-le-feu, qui n'a constaté aucune violation de la cessation des hostilités.

42. Dans le cadre des efforts qu'elle fait pour promouvoir la paix au niveau local, indépendamment de l'état d'application du Document de Doha pour la paix au Darfour, l'Opération a appuyé les mécanismes traditionnels de règlement des conflits et de réconciliation et renforcé la capacité des organisations de la société civile au Darfour de gérer et de régler les conflits. Les ateliers, réunions et conférences consacrés au règlement des conflits et à la réconciliation organisés dans les cinq États du Darfour ont aidé à recenser les causes profondes des conflits tribaux (et des conflits entre agriculteurs et nomades) et à étudier les mesures à prendre envisageables, les moyens de limiter les conflits tribaux et les solutions susceptibles de déboucher sur une paix durable. La MINUAD a entamé la mise en œuvre du projet de renforcement des capacités et de consolidation de la paix au Darfour financé par le Gouvernement du Japon et le Conseil du développement des populations nomades. Ce projet prévoit l'excavation et la remise en état de 100 points d'eau naturels, dans l'objectif d'améliorer l'accès à l'eau des populations pastorales et de réduire les conflits entre bergers et agriculteurs.

43. Les conditions de sécurité se sont détériorées dans certaines parties de la zone d'opérations en raison d'affrontements entre forces gouvernementales et groupes rebelles, de tensions entre tribus et de la montée de la criminalité, qui ont provoqué le déplacement de milliers de personnes. La MINUAD a organisé des ateliers sur les initiatives tendant à prendre en compte la dimension hommes-femmes, sur les stratégies visant à associer les femmes aux mécanismes traditionnels de médiation, sur le rôle de l'administration autochtone envisagé dans le Document de Doha pour la paix au Darfour et sur les dispositions relatives à l'égalité des sexes qui y figurent.

44. La composante militaire a contribué à la sécurité par l'organisation de patrouilles fixes et mobiles dans les zones à haut risque, afin de prévenir la perpétration d'actes de violence, de protéger les civils, d'aider les organismes humanitaires et de développement et d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé. La composante police a continué de

s'employer à consolider les relations entre les déplacés et les autres populations et à renforcer les capacités du personnel de la police nationale soudanaise pour faire en sorte que les camps soient protégés. N'ayant toujours pas d'hélicoptères militaires à sa disposition, la MINUAD a dû recourir à des vols commerciaux pour mener les évacuations sanitaires primaires et secondaires. Si elle avait disposé de tels appareils, elle aurait pu mener des missions militaires spéciales, des opérations de reconnaissance aérienne et des patrouilles à grande distance de nature à instaurer un climat de confiance.

45. Dans le domaine de la démobilisation, du désarmement et de la réintégration, la première priorité de la MINUAD était de préparer la mise en œuvre des activités classiques de démobilisation, de désarmement et de réintégration des mouvements signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour (MJE-Soudan et MLJ) et des activités de démobilisation, de désarmement et de réintégration de deuxième génération en direction des jeunes risquant d'être recrutés dans des groupes armés ou criminels ou de participer à des activités criminelles. L'Opération a prépositionné le matériel nécessaire à la mise en place de sites de démobilisation au Darfour septentrional, au Darfour méridional et au Darfour occidental. Toutefois, les parties signataires du Document de Doha n'avaient pas arrêté les dernières dispositions indispensables au lancement du programme de démobilisation, de désarmement et de réintégration. Dans le cadre de la vision et du cadre stratégique de la MINUAD et de l'équipe de pays des Nations Unies relatifs à la mise en œuvre du Document de Doha, l'Opération a élaboré et mis en œuvre avec le PNUD trois projets locaux à forte intensité de main-d'œuvre et a, en collaboration avec le PNUD et d'autres services organiques, organisé des ateliers de renforcement des capacités à l'intention de la Commission du Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, de la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour et des mouvements signataires en vue de renforcer leurs capacités de préparer et de gérer les activités de démobilisation, de désarmement et de réintégration classiques et de deuxième génération au Darfour.

Réalisation escomptée 2.1 : Instauration d'un climat de stabilité et de sécurité au Darfour

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.1.1 Réduction du nombre d'incidents liés à des engins non explosés (2011/12 : 21; 2012/13 : 6; 2013/14 : 3)

31 incidents liés à des engins non explosés ont été recensés. L'augmentation du nombre d'incidents est imputable à l'intensification de la violence au Darfour au cours de la période considérée.

2.1.2 Réduction du nombre de civils victimes de conflits intercommunautaires (ethniques ou tribaux) (2011/12 : 50; 2012/13 : 25; 2013/14 : 25)

1 059 civils victimes de conflits intercommunautaires (ethniques ou tribaux) ont été recensés. La plupart des victimes sont dues aux affrontements entre Salamat et Misseriya (344) à Rahad el-Bardi (Darfour méridional) et à Oum Doukhoun, Moukjar et Bindisi (Darfour central), ainsi qu'aux heurts entre Maaliya et Rizeigat (547), principalement à Daein, Abou Karinka, Adila et Abou Jabra (Darfour oriental).

2.1.3 Réduction du nombre de civils victimes du conflit armé entre les parties belligérantes (2011/12: 462; 2012/13: 125; 2013/14: 120)

212 civils victimes du conflit armé entre les parties belligérantes ont été recensés. Les activités belligérantes ont nettement augmenté après l'entrée au Darfour des Forces d'appui rapide venues du Kordofan septentrional et du Kordofan méridional mi-février 2014 dans le cadre de l'opération militaire « Été décisif » lancée par le Gouvernement soudanais contre les mouvements armés non signataires.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>Organisation de réunions bimensuelles de la Commission du cessez-le-feu et de ses sous-commissions sectorielles afin de débattre de questions liées à la violation des accords de paix applicables, au redéploiement des forces et aux arrangements en matière de sécurité, ainsi qu'au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des ex-combattants, la priorité étant donnée aux femmes, aux enfants et aux personnes handicapées, de régler les différends entre les parties signataires, et de dresser la liste des problèmes à signaler à la Commission conjointe</p>	5	<p>Réunions de la Commission du cessez-le-feu ont été organisées (2 décembre 2013, 3 et 13 avril 2014, 18 et 19 mai 2014) au secrétariat de la Commission situé à Al-Fasher. Le nombre de réunions a été moins élevé que prévu pour deux raisons : d'une part, le cessez-le-feu n'a pas été violé; d'autre part, n'étant pas obligatoires, ces réunions ont été organisées uniquement lorsque le commandant de la Force et les circonstances l'exigeaient. Comme toutes les réunions de la Commission doivent être présidées par le commandant de la Force conformément aux dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour, les réunions non présidées par lui, notamment celles des sous-commissions sectorielles de cessez-le-feu, ne sont pas comptabilisées dans le nombre total des réunions.</p>
<p>Fourniture de services de sécurité à l'équipe de pays des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales internationales et nationales et aux organismes humanitaires dans toute la zone de la mission, ainsi qu'aux organisations participant à la reconstruction et au développement, notamment sous forme de protection, de réunions d'information sur les questions de sécurité et d'appui à l'évacuation</p>	Oui	<p>16 044 jours-homme de services de sécurité ont été assurés à l'équipe de pays des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales, répartis comme suit :</p> <p>a) Escortes : 15 820 jours-hommes;</p> <p>b) Évacuations : 224 jours-hommes.</p> <p>Une opération d'évacuation a été menée au Darfour méridional en juillet 2013. Des réunions d'information sur la sécurité ont été organisées pour l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales en tant que de besoin.</p>
<p>255 500 jours-homme assurés par 4 compagnies de réserves de la force ou des secteurs prêtes à intervenir dans n'importe quel point de la zone de la mission (175 hommes par compagnie à raison de 4 compagnies pendant 365 jours)</p>	189 435	<p>Jours-hommes (173 hommes à raison de 3 compagnies de réserves de la force ou des secteurs pendant 365 jours) ont été assurés pour intervenir dans toute la zone de mission. L'écart tient au fait que le nombre de compagnies a été moindre que prévu (3 au lieu de 4).</p>

26 280 jours-homme assurés par la compagnie du quartier général pour veiller à la sécurité statique du quartier général de l'Opération et escorter les membres de la direction et les hautes personnalités en visite (36 hommes par équipe à raison de 2 équipes pendant 365 jours)	43 441 Jours-hommes ont été effectués pour assurer la sécurité statique du quartier général de l'Opération et escorter les membres de la direction et les hautes personnalités en visite. L'écart est imputable au fait que le nombre de visites de hautes personnalités et de délégations de haut niveau a été supérieur au cours de la période considérée.
1 261 440 jours-homme de patrouille motorisée et pédestre pour assurer la sûreté et la protection des civils; pour suivre et vérifier les conflits violents et les positions, les effectifs et les mouvements de toutes les forces engagées dans le conflit au Darfour; et pour assurer la sécurité des observateurs (36 hommes par patrouille à raison de 3 patrouilles pour chacune des 32 bases d'opérations pendant 365 jours)	1 246 848 Jours-homme de patrouille motorisée et pédestre ont été assurés. L'écart s'explique par le mauvais état des routes pendant la saison des pluies et par le redéploiement et le rapatriement du bataillon rwandais 39 et du bataillon nigérian 41.
840 960 jours-homme pour assurer la sécurité statique ainsi que l'appui administratif et le soutien logistique dans les bases d'opérations (72 hommes pour chacune des 32 bases d'opérations pendant 365 jours)	893 520 Jours-homme ont été effectués. L'écart tient au fait que les services de sécurité statique et d'appui administratif et logistique ont dû être assurés à un plus grand nombre de bases d'opérations (34) ainsi qu'à la base opérationnelle avancée.
1 500 heures de soutien aérien pour offrir une protection mobile d'urgence dans les zones à haut risque ou dont l'accès au sol est difficile, pour appuyer les hélicoptères de transport civils et militaires et les convois terrestres, et pour effectuer des opérations de patrouille et de reconnaissance (25 hélicoptères polyvalents à raison de 5 heures par hélicoptère et par mois durant 12 mois)	Non En attendant que le Gouvernement soudanais donne son autorisation au déploiement de 3 hélicoptères militaires, la composante sécurité a utilisé un certain nombre de vols commerciaux pour mener une partie de ces opérations.
39 420 jours-homme pour protéger les convois opérationnels et logistiques de la mission et de sa composante militaire ainsi que les convois humanitaires (36 hommes par convoi à raison de 3 convois par jour pendant 365 jours)	249 912 Jours-homme ont été assurés pour protéger les convois opérationnels et logistiques de la mission et de sa composante militaire ainsi que les convois humanitaires (36 hommes par convoi à raison de 3 convois par jour pendant 365 jours). L'écart est attribuable au fait que les demandes de protection de convois présentées par les partenaires humanitaires ont été plus nombreuses.
31 025 jours-officier de liaison pour maintenir des contacts étroits avec les autorités nationales et locales, les autres parties, les chefs tribaux et les populations locales afin de résoudre les conflits (85 officiers de liaison pendant 365 jours)	31 400 Jours-officier de liaison ont été assurés. L'écart tient au fait que le nombre d'officiers de liaison militaires déployés a été plus élevé que prévu.

<p>29 200 jours-homme dans les bases opérationnelles temporaires afin de protéger des sites d'opérations spécifiques (points de distribution et centres logistiques, points de collecte et de stockage des armes) (20 hommes par centre à raison de 4 centres pendant 365 jours)</p>	46 500	<p>Jours-homme ont été assurés dans les bases opérationnelles temporaires. La MINUAD a exploité une base opérationnelle temporaire à Sereif pendant toute la durée de la période considérée (120 hommes pendant 365 jours), en sus des services assurés dans les camps de déplacés (2 700 jours-hommes).</p>
<p>595 680 jours-homme d'unités de police constituées pour effectuer des patrouilles de sécurité afin d'assurer la protection des personnes déplacées (96 hommes par unité de police constituée à raison de 17 unités pendant 365 jours)</p>	303 680	<p>Jours-homme d'opération d'unités de police constituées ont été effectués (52 hommes par unité de police constituée à raison de 16 unités pendant 365 jours) L'écart est imputable aux périodes pendant lesquelles le matériel appartenant aux contingents a été inutilisable, au rapatriement de l'unité de police constituée nigériane et aux restrictions de déplacement.</p>
<p>315 360 jours-homme d'opération de la police pour effectuer des patrouilles de sécurité afin de protéger les déplacés, notamment dans le cadre d'activités de police de proximité dans l'ensemble du Darfour (9 membres de la police par équipe à raison de 3 équipes par base d'opérations dans 32 centres pendant 365 jours)</p>	156 950	<p>Jours-homme d'opération de la police ont été assurés pour effectuer des patrouilles de sécurité afin de protéger les déplacés (5 membres de la police par équipe à raison de 2 équipes par centre de police de proximité pour 43 points de patrouille dans 34 bases d'opérations pendant 365 jours) L'écart est imputable à la reconfiguration des patrouilles à la suite de la réduction des effectifs de police. Les patrouilles ont été effectuées par 5 policiers et non 9 comme prévu. Par ailleurs, les conditions de sécurité dans la zone de mission n'ont pas permis d'assurer 3 équipes par jour. Au total, 960 patrouilles de longue portée et 4 522 patrouilles de moyenne portée ont été menées auprès des populations vulnérables (2 policiers à raison de 2 patrouilles par semaine pendant 48 semaines dans 5 secteurs du Darfour).</p>
<p>Fourniture de 80 formations à 3 600 volontaires affectés à la police de proximité dans les camps de déplacés pour aider la police soudanaise à faire respecter l'ordre (45 volontaires par cours à raison de 16 cours sur la police de proximité dans les 5 secteurs)</p>	42	<p>Stages de formation ont été organisés à l'intention de 1 952 volontaires affectés à la police de proximité : 23 formations à la police de proximité (1 090 participants, dont 852 femmes) et 19 formations aux droits de l'homme, aux violences sexuelles et sexistes et à la protection de l'enfance (862 participants, dont 402 femmes). L'écart est imputable au manque de financement extrabudgétaire.</p>
<p>Organisation de 40 ateliers à l'intention de 1 000 participants (notables locaux et représentants de l'administration autochtone et des autorités) portant sur les dispositifs traditionnels de règlement des conflits</p>	45	<p>Ateliers ont été organisés dans les 5 États du Darfour (13 au Darfour septentrional, 11 au Darfour méridional, 8 au Darfour occidental, 5 au Darfour central, 6 au Darfour oriental et 2 à Khartoum), à l'intention de 1 700 participants, comprenant des représentants des</p>

- administrations autochtones et des notables locaux, des groupes de jeunes et de femmes, des syndicats enseignants, des fermiers et des bergers, des représentants locaux, des déplacés, des chefs religieux, des organisations non gouvernementales, des administrations locales et des autorités des États.
- Organisation de 60 réunions avec des représentants des administrations autochtones, des notables locaux, des responsables gouvernementaux et des comités locaux pour la paix dans chacun des 5 États du Darfour en vue d'appuyer les activités et les mécanismes de réconciliation traditionnels
- 150 Réunions ont été organisées dans tous les États du Darfour et à Khartoum (35 au Darfour septentrional, 46 au Darfour méridional, 13 au Darfour oriental, 33 au Darfour occidental, 22 au Darfour central et 1 à Khartoum) en vue d'appuyer les activités et les mécanismes de réconciliation traditionnels. Parmi les participants figuraient des représentants des administrations autochtones, des chefs tribaux (y compris de Khartoum), des comités de paix locaux, des organisations de la société civile, des femmes, des jeunes, des déplacés, des conseils législatifs, des administrations locales et des autorités des États, des organisations non gouvernementales, des acteurs de la communauté internationale et des organismes des Nations Unies.
- Organisation, en collaboration avec le Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour, de 2 réunions/conférences de réconciliation publique afin de faciliter au niveau local la médiation, la réconciliation et la promotion de la coexistence pacifique des populations
- 18 8 conférences, 9 réunions et 1 séminaire de réconciliation ont été organisés dans les États du Darfour et à Khartoum (10 au Darfour septentrional, 1 au Darfour méridional, 4 au Darfour central et 3 à Khartoum) à l'intention de 1 686 participants, comprenant des représentants des administrations autochtones, du Gouvernement soudanais, des institutions de l'Autorité régionale pour le Darfour, des organisations de la société civile, des femmes, des jeunes, des étudiants et des personnalités darfouriennes influentes résidant à Khartoum, pour discuter des causes profondes du conflit au Darfour et des solutions envisageables pour parvenir à une paix durable, des récents affrontements tribaux, ainsi que des moyens de faire jouer un rôle aux comités de coexistence pacifique et aux comités de protection de l'agriculture dans le règlement et la prévention des affrontements saisonniers entre fermiers et bergers.
- Mise en œuvre de 50 projets à effet rapide en appui aux actions de relèvement entreprises par les populations locales
- 25 Projets à effet rapide ont été mis en œuvre et menés à bien (13 au Darfour méridional, 6 au Darfour occidental, 3 au Darfour central et 3 au Darfour oriental) en appui aux actions de relèvement entreprises par les populations locales.

Organisation, à l'intention d'organisations locales, de 15 séminaires visant à améliorer leur aptitude à mettre en œuvre des projets à effet rapide

Fourniture de services de déminage comportant un constat général sur les dangers liés aux explosifs dans 297 villages du Darfour couvrant une superficie de 390 km²; levé de 2 000 km de routes et de trajets susceptibles d'être pollués du fait de la persistance du conflit armé; destruction de 600 engins non explosés et de 800 pièces de munition pour armes de petit calibre afin d'éliminer le danger d'explosion et de favoriser la liberté de circulation de la population civile du Darfour; organisation, en coordination avec l'UNICEF, de campagnes d'éducation et de formation sur les risques des engins non explosés, à l'intention de 70 000 habitants civils des communautés touchées par des restes explosifs de guerre; tenue de 50 sessions de sensibilisation aux restes explosifs de guerre/engins non explosés lors des formations sur la sûreté et la sécurité en mission; formation de 800 personnes à la reconnaissance des restes explosifs de guerre; et amélioration de l'accès aux données relatives aux victimes des restes explosifs de guerre par l'harmonisation de ces informations entre les parties prenantes fournissant une aide aux victimes au Darfour

- 6 Séminaires de deux jours ont été organisés à l'intention de 215 participants issus des administrations locales, des associations locales, des groupes religieux, ainsi que des organisations de jeunes et de femmes des 5 États du Darfour. Ces séminaires avaient pour objectif d'améliorer l'efficacité de l'exécution des projets à effet rapide et ainsi d'en accroître l'impact attendu sur les populations bénéficiaires. L'écart tient au fait que certains séminaires de formation prévus ont dû être reportés pour des raisons de sécurité.
- 366 Villages couvrant une superficie de 851 km² ont fait l'objet d'une évaluation sur la présence de restes explosifs de guerre et d'engins non explosés.
- 4 839 Kilomètres de trajets nouveaux ont été ratissés à la recherche d'engins non explosés et 4 084 autres kilomètres de trajets susceptibles d'avoir été à nouveau pollués ont été ratissés en raison de la mise en œuvre d'un nouveau concept d'opérations qui prévoit l'utilisation de véhicules de location et le recours à des escortes non fournies par les Nations Unies permettant de gagner des lieux éloignés où la MINUAD n'est pas présente et ainsi de se rendre dans des zones jusque-là exclues de ces activités.
- 1 627 Munitions non explosées ont été détruites.
- 31 396 Munitions d'armes légères ont été détruites. L'écart est imputable au fait que les Forces armées soudanaises ont demandé la destruction des munitions périmées.
- 114 626 Civils rapatriés, dont des femmes et des enfants, ont été sensibilisés au danger des engins non explosés et à l'impact que les restes explosifs de guerre peuvent avoir sur les populations.
- 61 Sessions de formation sur la sécurité et la sûreté en mission ont été organisées.
- 859 Personnes ont été formées à la reconnaissance des restes explosifs de guerre au cours de 25 sessions organisées dans tout le Darfour. L'écart est imputable à la mise en œuvre du nouveau concept d'opérations relatif à la sensibilisation au danger des restes explosifs de guerre et à la décision concertée prise par 5 organisations non gouvernementales dans le cadre du Bureau de la neutralisation des

Création de 5 réseaux de protection des femmes dans les 5 États du Darfour et organisation de 5 séminaires sur les mesures de sécurité physique dans les camps de déplacés

explosifs et des munitions de la MINUAD de mener des activités de formation.

- 3 Séminaires sur la sécurité physique des femmes ont été organisés au Darfour méridional, au Darfour occidental et au Darfour central et ont débouché sur la création de 3 réseaux de protection des femmes dans ces États. Ces réseaux ont permis de sensibiliser aux moyens de prévenir et de combattre les violences sexuelles et sexistes et ont notamment porté sur la question de la stigmatisation et de la discrimination que subissent les victimes de ces violences et sur le renforcement de la sécurité physique des femmes dans les camps de déplacés.

La composante police de la MINUAD a également aidé à mettre en place le réseau soudanais de femmes policiers pour le Darfour septentrional, le Darfour méridional et le Darfour occidental, qui aide à gérer l'aiguillage des victimes de violences sexistes dans les camps de déplacés.

Réalisation escomptée 2.2 : Désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants au Darfour

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.2.1 Augmentation du nombre d'ex-combattants et de membres des communautés participant aux projets de réinsertion (2011/12 : 0; 2012/13 : 4 500; 2013/14 : 6 000)H

Le Gouvernement soudanais et les mouvements signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour n'ont pas engagé le programme classique de désarmement, de démobilisation et de réintégration au cours de la période considérée. Par conséquent, aucun ex-combattant n'a participé au programme de réinsertion prévu dans ce cadre. Toutefois, 1 605 jeunes à risque et plus de 5 000 bénéficiaires indirects de 19 communautés ont profité des initiatives de stabilisation et de réduction de la violence dans le cadre de la mise en œuvre des projets à forte intensité de main-d'œuvre au Darfour septentrional, au Darfour méridional et au Darfour occidental. Ces projets ont offert aux jeunes à risque une formation professionnelle et une formation sur le terrain dans le domaine de la construction par le biais de la remise en état et de la construction d'infrastructures communautaires vitales dans les zones enclines à la violence.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, organisation de 12 réunions entre la Commission du Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et les autorités compétentes afin de donner des orientations stratégiques et opérationnelles sur la mise en œuvre d'un plan de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que sur des mesures complémentaires pour le Darfour, dont des projets locaux à forte intensité de main-d'œuvre visant à appuyer la lutte contre la violence</p>	12	<p>Réunions ont été organisées avec la Commission du Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, le PNUD, la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour et autres parties prenantes, en vue d'élaborer un plan d'intégration et de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour le MLJ et de préparer la vérification des forces du MJE-Bachar.</p> <p>En outre, 2 réunions du mécanisme de limitation des armements au niveau sous-régional ont été organisées avec d'autres acteurs (MINUAD, PNUD, Commission du Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et Centre international de Bonn pour la conversion), en vue de discuter des questions liées à la prolifération transfrontière des armes légères et au trafic illicite d'armes. En collaboration avec la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour, la Commission du Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et le PNUD, 5 ateliers ont été organisés pour soutenir le renforcement des capacités en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration des mouvements signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour et de l'Accord de paix pour le Darfour.</p>
<p>Coordination d'activités de réinsertion, notamment les projets locaux à forte intensité de main-d'œuvre, à destination de 6 000 ex-combattants et habitants en vue de contribuer à la sécurité des populations par des emplois de courte durée</p>	6 605	<p>Ex-combattants et membres des communautés ont bénéficié d'activités de réinsertion, notamment de projets locaux à forte intensité de main-d'œuvre. Le Comité d'examen des projets locaux à forte intensité de main-d'œuvre s'est réuni trois fois et a approuvé la mise en œuvre dans plusieurs communautés du Darfour de 26 projets au profit de 1 605 bénéficiaires directs et de plus de 5 000 bénéficiaires indirects.</p>
<p>Organisation de manifestations à visée informative et diffusion de messages en faveur de relations pacifiques entre les communautés à l'intention de 6 000 ex-combattants et habitants, en liaison avec les projets à forte proportion de main-d'œuvre</p>	5 000	<p>Ex-combattants et membres des communautés ont bénéficié d'activités d'information dans le cadre de groupes de discussion. Du matériel d'information et de sensibilisation (200 t-shirts, 328 casquettes, 66 écharpes et 3 boîtes de carnets) a été distribué au cours de la mise en</p>

En coopération avec l'UNICEF, fourniture aux autorités compétentes et à la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour d'un appui logistique pour identifier les enfants associés aux forces et groupes armés, vérifier leur situation, les libérer, retrouver leur famille, les remettre à leur famille et les réinsérer	Non œuvre des projets locaux à forte intensité de main-d'œuvre. Aucun appui logistique n'a été demandé pour identifier les enfants associés aux forces et groupes armés, vérifier leur situation, les libérer, retrouver leur famille, les remettre à leur famille et les réinsérer. Toutefois, un appui logistique a été fourni au cours de 2 missions d'évaluation sur le terrain et d'observation menées pour vérifier la présence d'enfants soldats à Saraf Omra et Sereif (secteur nord), à l'occasion desquelles aucun enfant soldat n'a été recensé.
--	--

Composante 3 : état de droit, gouvernance et droits de l'homme

46. La mission a organisé plusieurs ateliers et réunions dans tous les États du Darfour afin de renforcer le respect de l'état de droit. Dans tous les États, elle a organisé plusieurs ateliers et réunions sur l'administration de la justice, notamment sur les règles du procès équitable et des droits de la défense, à l'intention des juges, des procureurs et des avocats, ainsi que des stages sur les normes internationales à l'intention des juges des tribunaux ruraux afin d'améliorer l'administration de la justice rendue par les juridictions coutumières.

47. À Khartoum le 3 décembre 2013, la Direction soudanaise de l'administration pénitentiaire, la mission et le PNUD ont adopté et lancé un plan stratégique quinquennal pour les prisons au Darfour qui trace la voie à suivre pour garantir durablement l'amélioration du cadre carcéral. Le personnel pénitentiaire nouvellement recruté a bénéficié de séances de formation et de renforcement des capacités visant à le doter des connaissances et compétences nécessaires pour s'acquitter de ses tâches conformément à l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus et aux meilleures pratiques en la matière.

48. Un appui technique et logistique a été fourni aux diplômés en droit passant l'examen du barreau à Khartoum de façon à augmenter le nombre d'avocats qualifiés au Darfour, ainsi qu'aux assistants juridiques locaux afin de favoriser l'accès des femmes, des enfants et des groupes vulnérables à la justice dans les camps de déplacés. Des réunions régulières ont eu lieu avec des représentants des juridictions, des parquets, des barreaux et de l'administration pénitentiaire au sujet de leurs rôles respectifs dans l'application des normes internationales relatives à l'administration de la justice et à la gestion des prisons.

49. Bien que les projets à effet rapide aient été relativement bien accueillis et qu'elle ait souvent reçu des demandes de matériel et d'appui à la remise en état des infrastructures, la mission n'a pas obtenu toute la coopération dont elle avait besoin pour accéder aux informations utiles et vérifier la conformité des procès, de l'administration de la justice et des bases de données avec les normes internationales. Faute de liens étroits avec le Gouvernement fédéral de Khartoum, elle n'a pu entretenir de véritables relations avec les hauts responsables publics. Ses contacts sont souvent restés limités aux homologues des administrations fédérées, qui dans bien des cas n'ont pas l'autorité nécessaire pour prendre des décisions sans l'accord de Khartoum.

50. En ce qui concerne la promotion et la protection des droits de l'homme, la mission a continué de collaborer avec le Gouvernement soudanais à la mise en œuvre des stratégies et mécanismes locaux. Elle a surveillé les violations des droits de l'homme et des droits des femmes, des enfants, des déplacés et autres groupes vulnérables (notamment les actes de violence sexuelle et sexiste) et a procédé à des enquêtes pour réunir des éléments de preuve sur les faits et établir des rapports.

51. La mission a organisé des réunions, des séminaires et des ateliers consacrés à la bonne gouvernance en vue de fournir aux différents intervenants locaux une enceinte pour débattre de leurs vues et de leurs rôles dans l'appui aux mécanismes démocratiques. Les premiers ateliers sur les systèmes d'information géographique ont été dispensés afin de former les professionnels de l'aménagement de la Commission foncière du Darfour dans les cinq États. Des conférences ont été organisées à Khartoum et au Darfour méridional en coordination avec la Commission afin de régler les questions relatives aux terres et aux ressources naturelles et de consolider la paix sociale au Darfour.

52. Le Groupe consultatif sur l'égalité des sexes de la mission a organisé des ateliers sur l'utilisation et la gestion des terres dans les États du Darfour oriental et du Darfour central. Les instruments juridiques internationaux et régionaux applicables relatifs à la prise en compte systématique de la dimension hommes-femmes dans l'utilisation et la gestion des terres ont été présentés aux participants. Les ateliers ont porté sur : les principales notions de l'égalité des sexes, qui sont indispensables pour appréhender la situation des femmes, des hommes, des garçons et des filles indépendamment du lieu; les instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux ayant trait à l'utilisation et à la gestion des terres; les coutumes qui empêchent les femmes d'accéder à la terre et de la contrôler; les moyens d'assurer aux femmes une participation active, une représentation, un accès et un contrôle en matière d'utilisation et de gestion des terres.

Réalisation escomptée 3.1 : Gouvernance efficace, représentative et sans exclusive pratiquée par les administrations publiques nationales et locales

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.1.1 Mise en œuvre par le Gouvernement soudanais de la recommandation du Groupe d'experts relative au niveau de représentation de la population du Darfour à tous les échelons de la fonction publique nationale et à sa représentation équitable dans l'administration, en fonction de son poids relatif au Soudan après la sécession du Soudan du Sud

La nomination des membres du Groupe d'experts n'a pas encore été confirmée.

3.1.2 Augmentation de la représentation des femmes du Darfour au sein des institutions publiques nationales et des États (2011/12 : 9,6 %; 2012/13 : 17 %; 2013/14 : 35 %)

Il y a eu une diminution sensible de la représentation des femmes au sein du pouvoir législatif, des commissions et des organes du pouvoir exécutif par rapport à l'exercice 2012/13. Actuellement, l'assemblée législative ne compte que 22 % de députées, contre 22,7 % en 2012/13. La part de femmes parmi les commissaires a diminué, passant de 20 % en 2012/13 à zéro en 2013/14. Toutefois, il y a eu une augmentation notable de la proportion de femmes ministres, qui est passée de 14,3 % en 2012/13 à 16 % en 2013/14.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Organisation de réunions trimestrielles avec le Groupe d'experts créé par la Commission nationale de la fonction publique sur l'examen de la représentation de la population du Darfour dans la fonction publique nationale	Non	La nomination des membres du Groupe d'experts n'a pas encore été confirmée.
Organisation de 60 réunions avec des représentants des autorités locales et de la société civile concernant la mise en place au Darfour d'une administration civile locale transparente, responsable et ouverte à tous, ainsi que la création d'institutions publiques et l'adoption de textes législatifs en vue d'améliorer la prestation de services et la tenue des archives	33	Réunions ont été tenues dans tous les États du Darfour avec des représentants des conseils législatifs des États, des organisations de la société civile, des commissions foncières et des administrations fédérées et locales. Le nombre de réunions a été moindre que prévu en raison des conditions de sécurité, de la flambée des conflits intercommunautaires au Darfour et des mesures prises par les autorités pour lutter contre l'insurrection pendant la période considérée.
Organisation de 12 séminaires sur le rôle des organisations de la société civile et des chefs traditionnels dans les systèmes démocratiques, à l'intention de 1 200 participants venus des cinq États du Darfour (partis politiques, groupes de femmes, organisations ethniques et religieuses, personnes déplacées et membres des syndicats et des milieux universitaires)	10	Séminaires ont été organisés dans les cinq États du Darfour à l'intention de 858 participants au total représentant des groupes de jeunes, des associations de femmes, des groupements d'agriculteurs et d'éleveurs, des syndicats d'enseignants, des partis politiques, des chefs religieux, des organisations de la société civile ainsi que des collectivités et administrations locales. Une participation active aux débats sur les principes de la démocratie, la tolérance vis-à-vis de la diversité des points de vue et la participation à la prise de décisions a été observée. Le nombre de séminaires a été moins élevé que prévu en raison de l'augmentation des conflits tribaux au cours de la période considérée et de la nécessité urgente de mettre l'accent sur la prévention et l'atténuation des conflits intercommunautaires et d'encourager les parties à s'engager à cesser les hostilités.

Organisation de 12 ateliers sur la bonne gouvernance à l'intention de 300 représentants des administrations nationales et locales, de l'administration autochtone et des organisations de la société civile (notamment les organisations ethniques et religieuses, les groupes de femmes et de jeunes, les milieux universitaires et les comités traditionnels pour la paix)

Organisation de 60 réunions avec l'Autorité régionale pour le Darfour sur la mise en place et le fonctionnement des organes du Gouvernement de transition prévus dans le Document de Doha pour la paix au Darfour (comme le Fonds de reconstruction et de développement du Darfour, la Commission foncière et la Commission d'indemnisation)

Organisation de 60 réunions avec les commissions foncières des États et avec la Commission foncière du Darfour sur l'utilisation des terres et le régime foncier, sur les droits fonciers traditionnels et historiques (comme le *hawakeer*, c'est-à-dire les droits traditionnels de propriété foncière, et les couloirs de migration) et sur la gestion des ressources naturelles

Fourniture d'un appui et de conseils techniques à l'administration autochtone par le truchement de 5 ateliers portant sur des questions d'égalité des sexes, notamment le renforcement de la représentation des femmes dans les structures administratives autochtones

- 16 Ateliers sur la bonne gouvernance ont été organisés à l'intention de 369 participants représentant l'Autorité régionale pour le Darfour, l'administration autochtone, les jeunes, des syndicats de commerçants, de femmes, d'agriculteurs, d'éleveurs et d'enseignants, des fonctionnaires, des organisations de la société civile, des comités locaux de coexistence pacifique, des déplacés, des chefs religieux et des administrations fédérées et locales.
- 32 Réunions ont été tenues dans tous les États du Darfour avec des responsables gouvernementaux et des représentants de l'Autorité régionale pour le Darfour, y compris les membres du conseil législatif, la Commission foncière du Darfour, le Fonds de reconstruction et de développement du Darfour et la Commission justice, vérité et réconciliation. Le nombre de réunions a été moins important que prévu, notamment parce que les administrations concernées n'étaient pas pleinement opérationnelles faute de fonds et de personnel suffisants.
- 27 Réunions ont été organisées, dont 6 ateliers de présentation du système d'information géographique, avec la Commission foncière du Darfour, pour renforcer les compétences des spécialistes de l'aménagement. La mission a constaté que l'Autorité régionale pour le Darfour et la Commission foncière travaillaient de façon harmonieuse au Darfour méridional et avaient élaboré des projets visant à résoudre les différends fonciers et à protéger l'environnement. Le nombre de réunions a été moindre que prévu faute de représentants de la Commission foncière dans certains États du Darfour.
- 5 Ateliers sur la prise en compte systématique de l'égalité des sexes, notamment par le renforcement de la représentation des femmes dans l'administration autochtone, ont été organisés au Darfour septentrional, au Darfour central, au Darfour oriental, au Darfour occidental et au Darfour méridional à l'intention de 183 participants, dont 32 femmes, représentant l'administration autochtone, le Conseil ajaweed et l'*omda* (chefs communautaires). Au total, 32 femmes des comités des États ont participé à ces ateliers, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

Réalisation escomptée 3.2 : Renforcement des capacités des acteurs de l'état de droit, des institutions chargées de la sécurité et de la justice et du système carcéral pour mettre fin à l'impunité et améliorer la fourniture de services judiciaires

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

3.2.1 Augmentation du nombre d'agents de l'appareil judiciaire et pénitentiaire formés aux principes internationaux de l'état de droit régissant l'administration de la justice et les droits des détenus (2011/12 : 170; 2012/13 : 360; 2013/14 : 400)

466 agents de l'appareil judiciaire et de l'administration pénitentiaire ont reçu une formation aux droits des détenus (371 membres du personnel pénitentiaire de tout le Darfour) et aux règles du procès équitable, à l'aide judiciaire et aux normes internationales applicables à l'administration de la justice (95 intervenants du secteur judiciaire).

3.2.2 Augmentation du nombre d'audiences foraines tenues au Darfour (2011/12 : 6; 2012/13 : 12; 2013/14 : 16)

1 audience foraine a été tenue à Oum Kadada (Darfour septentrional) en septembre 2013. Les autorités judiciaires ont décidé de ne pas organiser de nouvelle audience foraine, au motif qu'il n'y avait pas d'arriéré judiciaire dans les zones reculées.

3.2.3 Accroissement du nombre d'affaires de violence juvénile, de violence et de meurtre sexuels et sexistes faisant l'objet de procédures judiciaires conformes aux normes internationales garantissant l'équité des procès (2011/12 : 1; 2012/13 : 500; 2013/14 : 510)

6 affaires ont fait l'objet d'un suivi, dont 4 ont été portées devant le tribunal pénal général situé à Al-Fasher et 2 au tribunal pour mineurs de Geneina; 2 de ces affaires relevaient de la justice pour mineurs et 4 de la violence sexuelle et sexiste. Bien qu'au Darfour les juges en chef aient autorisé le suivi des audiences, il n'est pas aisé de consulter les listes des affaires en cours, donc il est difficile de déterminer celles qu'il faut suivre. Parmi les affaires qu'elle a suivies, la mission a observé que les procédures et les règles de droit n'étaient pas toujours correctement appliquées.

3.2.4 Mise en œuvre par les autorités pénitentiaires d'un plan quinquennal visant à renforcer les capacités du système carcéral au Darfour (2013-2018)

Le plan stratégique quinquennal a été lancé par la Direction soudanaise de l'administration pénitentiaire, la mission et le PNUD à Khartoum, le 3 décembre 2013, et est en cours d'exécution.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Organisation de 52 réunions avec des représentants de l'appareil judiciaire, des procureurs et des membres de l'ordre des avocats pour leur fournir des conseils sur le moyen de traiter les affaires en instance conformément aux règles et normes internationales applicables	136	Réunions ont été organisés dans 4 États du Darfour, dont 8 avec des représentants de l'appareil judiciaire, 2 avec le Bureau de l'administration judiciaire, 3 avec le Bureau du Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour et 3 avec l'ordre des avocats au Darfour septentrional; 20 avec le juge en chef, 20 avec le procureur en chef et 3 avec l'ordre des avocats au Darfour occidental; 47 avec les intervenants concernés au Darfour central; 16 avec des représentants de l'appareil judiciaire, 8 avec les procureurs et 6 avec l'ordre des avocats au Darfour méridional. Le nombre de réunions a été

<p>Organisation de 6 ateliers portant sur l'administration de la justice, la justice transitionnelle, les normes internationales et les systèmes et mécanismes d'assistance juridique à l'intention des représentants du système judiciaire (tribunaux coutumiers compris), des procureurs et des membres de l'ordre des avocats de tout le Darfour</p>	<p>plus élevé que prévu en raison de la création du Bureau du Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour et de 2 nouveaux États au Darfour, ce qui a contraint la mission à déployer du personnel chargé de rencontrer les autorités judiciaires et la société civile locales.</p> <p>4 3 ateliers ont été organisés à l'intention de 45 juges de tribunaux ruraux situés dans les localités de Habila, Morni et For Baranga et 1 atelier portant sur les principes du procès équitable et de l'aide judiciaire a été tenu pour 15 procureurs, juges et avocats.</p>
<p>Organisation de 3 ateliers à l'intention des représentants du système judiciaire, des procureurs, des enquêteurs de police et des membres de l'ordre des avocats de tout le Darfour, sur la lutte contre l'impunité et les questions relatives à l'immunité du personnel de sécurité, des factions armées et des fonctionnaires, conformément aux normes internationales</p>	<p>1 Atelier sur le code de conduite et sur les droits des suspects en droit international organisé à l'intention de 15 agents des forces de l'ordre. Les 2 ateliers destinés aux juges des tribunaux coutumiers de Kabkabayah et de Mellit (Darfour septentrional) n'ont pas pu avoir lieu à cause des conditions de sécurité et 1 atelier destiné aux juges du tribunal régulier d'Al-Fasher a été reporté à une date ultérieure faute d'autorisation du Service de la formation du Ministère de la justice.</p>
<p>Organisation de 3 ateliers à l'intention des assistants juridiques des centres d'assistance juridique destinés à leur permettre de mieux s'occuper des cas de violence sexuelle et sexiste et de les signaler</p>	<p>2 Ateliers de 2 jours ont été organisés à l'intention de 109 assistants juridiques et chefs traditionnels au Darfour septentrional et 1 atelier a été organisé pour 50 déplacés au Darfour occidental.</p>
<p>Organisation de 12 réunions sur les mécanismes et procédures parlementaires avec les assemblées législatives des États du Darfour</p>	<p>Non Aucune réunion n'a été organisée, faute d'obtenir le financement extrabudgétaire nécessaire.</p>
<p>Mise en œuvre de 12 projets à effet rapide de remise en état de l'infrastructure pénitentiaire et judiciaire (comprenant la fourniture de matériel et de mobilier de bureau)</p>	<p>12 Projets à effet rapide ont été exécutés : construction d'un tribunal à Malha (Darfour septentrional); construction d'une salle de formation polyvalente destinée à l'appareil judiciaire (Darfour occidental); construction d'une salle d'audience et d'un bureau au tribunal provincial (Darfour central); construction de 3 tribunaux ruraux à Merching, Abuajura et Almalam (Darfour méridional); exécution de 3 projets à la prison de Zalingei (Darfour central); exécution de 1 projet au Darfour occidental; exécution de 2 projets à la prison de Daein (Darfour oriental).</p>

Organisation de 16 audiences foraines dans tout le Darfour pour améliorer l'accès à la justice

1 Audience foraine a été organisée. Les autorités judiciaires n'ont pas effectué d'autre audience foraine, au motif qu'il n'y avait pas d'arriéré judiciaire dans les zones reculées.

Organisation de 3 séminaires de sensibilisation à l'intention des groupes de députées et des conseils législatifs des États sur la rédaction de projets de loi visant à réprimer la violence sexuelle et sexiste au Darfour

Non Les séminaires prévus n'ont pu avoir lieu parce que les groupes de députées et les conseils législatifs des États n'ont pu démarrer leurs activités en raison de difficultés dans l'application des parties correspondantes du Document de Doha pour la paix au Darfour.

Publication de 1 rapport de pays sur l'application des indicateurs de l'état de droit des Nations Unies afin d'en guider les stratégies, plans et priorités aux échelons national et international; organisation de 1 atelier, sous la direction des autorités nationales, afin de mettre au point un plan d'action donnant des recommandations spécifiques sur les grandes conclusions du rapport

Non Cette initiative aurait dû être menée à bien par le PNUD et le Gouvernement soudanais. Ce dernier n'a pas encore répondu à la mission, qui l'a invité à démarrer les activités relatives au rapport de pays.

Organisation de 5 ateliers sur la lutte contre la violence visant les femmes à l'intention de 135 procureurs, juges, professionnels de santé, membres des forces armées et représentants des forces de l'ordre (policiers, agents des services nationaux de renseignement et de sécurité et gardiens de prison)

2 Ateliers de formation, dont 1 atelier de 5 jours à l'intention de 26 agents de police et travailleurs sociaux du Groupe de la protection de l'enfance et de la famille à Al-Fasher sur les techniques d'investigation et de collecte de données et les normes internationales de protection de l'enfance et 1 atelier à l'intention des procureurs, juges, membres de la police judiciaire, avocats et agents du Service national de renseignement et de sécurité et de l'administration pénitentiaire tenu à For Baranga. Les autres ateliers n'ont pas eu lieu faute des fonds extrabudgétaires nécessaires.

Organisation de 12 réunions avec le Comité national pour l'amélioration du cadre carcéral portant sur la mise en œuvre des réformes du système pénitentiaire dans les cinq États du Darfour, notamment sur l'élaboration et l'adoption d'un manuel d'orientation sur l'administration des prisons

4 Réunions avec le Comité national pour l'amélioration du cadre carcéral ont été tenues pour examiner des questions relatives à l'exécution de projets concernant les prisons et planifier le lancement du plan stratégique quinquennal ainsi que la table ronde des donateurs visant à mobiliser des ressources. Ces réunions n'ont pas pu avoir lieu tous les mois en raison de l'absence du Président du Comité et du Directeur général de l'administration pénitentiaire.

Organisation de réunions hebdomadaires avec les directeurs de prison des États du Darfour portant sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique quinquennal et sur les conditions essentielles à remplir pour améliorer les

196 Réunions ont été tenues avec les directeurs des prisons des États du Darfour central (34), du Darfour méridional (44), du Darfour oriental (17), du Darfour occidental (54) et du Darfour septentrional (47) sur l'appui aux établissements pénitentiaires, les programmes de réinsertion, la

établissements pénitentiaires au Darfour

Organisation de 12 stages de formation sur les fonctions du personnel pénitentiaire à l'intention de 360 agents, de 1 cours de gestion de niveau intermédiaire à l'intention de 20 agents, de 1 stage de comptabilité et de gestion à l'intention de 30 agents et de 1 stage de formation des instructeurs sur les méthodes pédagogiques à l'intention de 30 agents

formation professionnelle des détenus, le remaniement des programmes d'agriculture et la formation du personnel.

- 20 Stages de formation ont été donnés au profit de 410 membres du personnel pénitentiaire, comme suit :
- 4 Stages de formation sur les fonctions pénitentiaires de base et la prise en compte des droits de l'homme dans la gestion des prisons ont été organisés à l'intention de 125 nouveaux agents de l'administration pénitentiaire ans le secteur sud.
 - 1 Stage de formation de 5 jours sur la prise en compte des droits de l'homme dans le traitement des délinquants a été organisé à l'intention de 10 agents de l'administration pénitentiaire dans le secteur est.
 - 1 Stage de formation de 4 jours sur les fonctions pénitentiaires de base, les droits de l'homme et la gestion des registres pénitentiaires a été organisé à l'intention de 30 membres du personnel pénitentiaire dans le secteur central.
 - 1 Stage de formation de 5 jours sur les fonctions pénitentiaires de base a été organisé à l'intention de 30 nouveaux agents pénitentiaires à Nyala, dans le secteur sud.
 - 2 Stages de formation à la gestion des données et à la tenue des registres ont été organisés à l'intention de 60 membres du personnel pénitentiaire (30 par stage) à Al-Fasher et à Nyala (Darfour méridional).
 - 6 Cours de tenue des registres et de gestion des données ont été dispensés à 30 agents de l'administration pénitentiaire à Nyala (Darfour méridional).
 - 1 Cours sur la formation des instructeurs et les techniques de lutte antiémeute a été dispensé à 30 membres du personnel pénitentiaire à Nyala (Darfour méridional).
 - 1 Cours de formation des instructeurs sur la formation professionnelle a été dispensé à 30 membres du personnel pénitentiaire à Al-Fasher.

Fourniture d'une session de formation professionnelle à divers métiers à 120 détenus afin de favoriser leur réinsertion à leur sortie de prison

Total de 29 120 jours d'opérations pour renforcer les capacités de la police du Gouvernement soudanais en affectant des fonctionnaires de l'Opération dans 4 écoles de police, 8 groupes de la protection de l'enfance et de la famille, le Groupe de la prévention de la criminalité, 18 postes de police, 4 sections de la police de la circulation, 4 groupes de lutte contre le vol de voitures et 4 groupes de surveillance policière de proximité, pour aider la police à se conformer aux normes adoptées sur le plan international (112 agents de

- 1 Cours de formation sur la formation professionnelle a été dispensé à 2 agentes de l'administration pénitentiaire à Nyala (Darfour méridional).
 - 1 Cours de formation des instructeurs sur les méthodes de formation a été dispensé à 33 agents de l'administration pénitentiaire à Al-Fasher.
- 1 296 Prisonniers ont bénéficié d'une formation professionnelle, comme suit :
- 482 Détenus de la prison centrale de Nyala, au Darfour méridional, dont 261 femmes, ont reçu une formation professionnelle dans divers domaines (artisanat, confection, élevage de volailles, broderie, alphabétisation, développement professionnel et soutien psychosocial);
 - 754 Détenus (dont 77 femmes et 20 mineurs) ont reçu une formation en maçonnerie, confection, fabrication de pâtes alimentaires, confection d'ouvrages en perles et artisanat. Une vingtaine de détenus mineurs ont bénéficié d'un programme de soutien psychosocial et 570 prisonniers ont pris part à une semaine culturelle et sociale;
 - 25 Détenus (dont 5 femmes) ont reçu une formation en maçonnerie, soudure et artisanat dans le secteur central;
 - 35 Prisonniers du secteur ouest ont reçu une formation en agriculture et en moulage de briques.
- Les formations ont été plus nombreuses que prévu, car la mission en a confié l'organisation à des organisations non gouvernementales et à des associations locales.
- 3 640 Jours d'opérations ont été fournis par l'affectation de fonctionnaires de la mission dans les locaux communs avec la police nationale et les groupes de la protection de l'enfance et de la famille partout au Darfour, l'accent ayant été mis sur les violences sexuelles et sexistes et les modes d'aiguillage (soit 2 membres de la police par jour à raison de 5 jours par semaine pendant 52 semaines dans les 7 centres concernés). Le nombre de jours d'opérations est moindre que prévu en raison du retard pris dans la signature

police de la MINUAD affectés aux côtés de la police soudanaise, dans tout le Darfour, 5 jours par semaine pendant 52 semaines)

Organisation de 169 cours de base et de perfectionnement à l'intention de 5 810 membres de la police soudanaise, dont 55 cours de formation professionnelle à l'intention de 2 200 agents, 25 cours sur le commandement d'opérations à l'intention de 750 officiers, 20 cours sur l'encadrement de niveau intermédiaire à l'intention de 600 officiers, 40 cours sur les compétences informatiques à l'intention de 800 agents, 5 cours sur la violence familiale à l'intention de 200 agents, 5 cours de perfectionnement sur la protection des lieux du crime à l'intention de 200 agents, 5 cours sur la gestion de l'ordre public à l'intention de 725 agents, 5 cours sur les premiers secours à l'intention de 125 agents, 1 cours à l'étranger à l'intention de 10 fonctionnaires de police sur l'encadrement de la police et 8 ateliers à l'intention de 200 agents sur les normes internationales en matière de droits de l'homme, les droits des détenus, l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes et les techniques de police démocratique

Organisation de 45 cours à l'intention de 1 125 membres des polices des signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour et des accords qui ont suivi, dont 20 sur les droits fondamentaux à l'intention de 500 agents, 20 sur la surveillance policière de proximité et la protection des femmes et des enfants à l'intention de 500 agents et 5 sur l'encadrement de niveau intermédiaire à l'intention de 125 officiers

du mémorandum d'accord entre la police nationale et la police de la mission, qui a eu lieu le 20 août 2013.

- 138 Stages de formation sur le maintien de l'ordre ont été organisés à l'intention de 4 288 participants, à savoir :
- 69 Cours de base et de perfectionnement ont été dispensés à 2 144 membres de la police soudanaise (dont 130 femmes).
- 27 Stages de formation au développement de la police ont été offerts à 844 participants (dont 55 femmes).
- 8 Cours sur le commandement d'opérations ont été dispensés à 229 participants (dont 4 femmes).
- 9 Cours sur l'encadrement de niveau intermédiaire ont été donnés à 254 participants (dont 22 femmes).
- 12 Cours d'informatique ont été offerts à 244 participants (dont 14 femmes).
- 1 Cours sur la violence familiale a été dispensé à 30 participants (dont 18 femmes).
- 6 Cours de perfectionnement sur la protection des lieux du crime ont été dispensés à 177 participants (dont 13 femmes).
- 4 Cours sur la gestion de l'ordre de public (lutte antiémeutes) ont été organisés à l'intention de 301 participants de sexe masculin.
- 1 Cours sur les premiers secours a été dispensé à 40 participants (dont 4 femmes).
- 1 Atelier sur les normes en matière de droits de l'homme, les droits des détenus, la prise en compte de l'égalité entre les sexes et les techniques de police démocratique a été organisé à l'intention de 25 participants.
- 2 Cours sur les droits de l'homme et sur les techniques de police de proximité pour les signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour ont été dispensés à un total de 51 fonctionnaires (dont 8 femmes). Le nombre de cours a été moindre que prévu faute de participants disponibles.

Organisation de 1 296 réunions de coordination de la sécurité avec la police soudanaise, les personnes déplacées et les organismes humanitaires dans 32 bases d'opérations

205 Réunions de coordination de la sécurité avec la police soudanaise et les volontaires affectés à la police de proximité ont été tenues dans les 5 États du Darfour. Le nombre de réunions a été moins important que prévu en raison des conditions de sécurité et de l'impossibilité pour la police nationale de pénétrer dans les camps de déplacés.

Réalisation escomptée 3.3 : Promotion et protection des droits de l'homme au Darfour

Indicateurs de succès prévus

3.3.1 Mise en œuvre par le Gouvernement ou par des organes de contrôle ou des organes délibérants d'au moins 2 nouvelles stratégies de promotion et de protection des droits de l'homme au Darfour, y compris dans la justice transitionnelle et pour les droits de la femme

Indicateurs de succès effectifs

Le Département juridique de l'État du Darfour central a créé, à Oum Doukhoun, un bureau du procureur chargé de s'occuper des problèmes liés à la montée de la criminalité dans la localité et ses environs. Les conditions de sécurité y ont été instables pendant la majeure partie de l'année en raison des affrontements qui ont opposé les tribus des Misseriya et des Salamat. Les affaires portant sur des délits mineurs sont déférées aux tribunaux ruraux, tandis que celles qui concernent des crimes graves sont portées devant le tribunal de Zalingei. Le procureur qui y est affecté siégerait également à la commission de réconciliation et dispenserait des stages de formation et de perfectionnement à la police nationale. Le Département juridique de l'État du Darfour central a décidé de nommer un procureur à Nertiti. Les autorités étatiques ont fini par recourir au système de justice formelle pour prendre des mesures contre les anciens des tribus et tenter de maîtriser les combats qui les opposent dans les localités de Moukjar, Bindisi et Oum Doukhoun.

Le 2 décembre 2013, le bureau du gouverneur de l'État du Darfour méridional a publié, par l'intermédiaire du Ministère de la protection sociale, un décret portant création du comité mixte de lutte contre la violence sexuelle et sexiste.

Les pouvoirs publics de l'État du Darfour occidental ont créé un syndicat de femmes et une association de femmes à l'échelle de l'État. Un comité de lutte contre la violence à l'égard des femmes a également été créé dans cet État.

3.3.2 Conformité des lois, interventions et initiatives nationales et régionales aux normes et principes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire [loi sur l'état d'urgence (2007), loi relative au Service national de renseignement et de sécurité (2010), loi de protection de l'enfance (2010), Code pénal (1991) et Code de procédure pénale (1991)]

L'assemblée législative du Darfour central a fait savoir qu'en plus de la Constitution de l'État, elle avait adopté son propre règlement intérieur et son budget pour 2013.

La commission des affaires juridiques de l'assemblée législative du Darfour central délibère actuellement sur 2 projets de loi prévoyant d'autoriser les citoyens à porter plainte et à demander réparation, en particulier face aux pouvoirs publics : a) le premier porte création d'une commission étatique des affaires humanitaires; et b) le deuxième porte création d'une chambre chargée d'examiner les plaintes et instituant le principe de responsabilité.

En décembre 2013, l'assemblée législative du Darfour occidental a approuvé les amendements proposés pour la loi de 2011 sur l'administration autochtone, lesquels limitent les pouvoirs judiciaires de cette administration en matière de médiation et de jugement de crimes graves tout en lui donnant un rôle plus important à jouer dans les efforts de réconciliation menés à l'échelle locale. Ces amendements ont été présentés au gouverneur du Darfour occidental pour qu'il les ratifie.

Le 11 février 2014, le Ministre des affaires sociales de l'État du Darfour occidental a publié un décret portant création d'un comité de haut niveau chargé de venir en aide aux enfants sans abri.

Au cours de l'exercice considéré, le tout nouvel État du Darfour oriental a promulgué les 9 lois suivantes (dont 7 avec l'aval du gouverneur de l'État), qui relèvent du droit international des droits de l'homme et du droit humanitaire :

- a) La loi sur l'accès aux terres, inscrite dans la Constitution du Darfour oriental;
- b) La loi sur les services publics et le prix de l'eau et des services d'assainissement;
- c) La loi sur les droits à l'éducation et à la santé;
- d) La loi portant création d'une administration autochtone, assortie d'une disposition essentielle sur la lutte contre la violence et le règlement des différends;
- e) La loi sur la justice institutionnelle;
- f) La loi sur la protection sociale;
- g) La loi sur le principe de responsabilité à exercer vis-à-vis des employés;
- h) La loi sur l'agriculture;

<p>3.3.3 Accroissement du nombre de mesures (enquêtes, poursuites, jugements, indemnisations et réformes institutionnelles) prises par le Gouvernement en réponse aux violations des droits de l'homme commises au Darfour (2011/12: 137; 2012/13 : 200; 2013/14 : 250)</p> <p>3.3.4 Fonctionnement normal de la Commission nationale des droits de l'homme et des sous-comités des droits de l'homme pour le Darfour, comme prévu par le Document de Doha pour la paix au Darfour</p>	<p>i) La loi sur la bonne gouvernance.</p> <p>Les pouvoirs publics de l'État du Darfour oriental ont créé une commission d'enquête, qui a publié son rapport final sur le conflit opposant les Rouzeiqat et les Maaliya.</p> <p>642 cas de violation des droits de l'homme ont été signalés, dont 241 à la police ou aux autorités militaires. Dans 88 cas, la police a ouvert une enquête, qui a conduit à l'arrestation de 38 personnes.</p> <p>Un plan quinquennal régissant l'activité de la Commission nationale des droits de l'homme a été élaboré en novembre 2013 avec le concours du PNUD. 3 comités des droits de l'homme ont été créés respectivement dans les États du Darfour septentrional, méridional et occidental, et celui du Darfour méridional s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice considéré.</p>
--	--

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>Conseils et soutien au Conseil consultatif pour les droits de l'homme au Darfour, dans le cadre de 1 atelier portant sur le remaniement du Groupe de concertation sur les droits de l'homme au Darfour et du cadre de coopération en matière de droits de l'homme; de 2 rencontres du Groupe de concertation avec le Gouvernement soudanais, le Conseil consultatif, la Commission nationale des droits de l'homme, la communauté diplomatique, les organismes des Nations Unies et des représentants de la société civile; et, à l'échelon local, de 12 réunions des sous-groupes des États sur les droits de l'homme visant à remédier aux grands problèmes en la matière</p>	<p>3</p>	<p>Réunions des sous-groupes des droits de l'homme du Darfour occidental, coprésidées par le gouverneur de l'État et la MINUAD, ont été organisées.</p> <p>Des réunions bilatérales ont continué à être organisées avec des membres de ces sous-groupes pour assurer le suivi des affaires et informer. Il n'y en a pas eu dans les autres États au cours de la période considérée pour diverses raisons, notamment parce que les pouvoirs publics n'y étaient pas préparés ou qu'ils s'occupaient d'autres affaires prioritaires.</p> <p>L'atelier et les rencontres du Groupe de concertation sur les droits de l'homme au Darfour n'ont pas eu lieu.</p>
<p>Conseils et soutien à la Commission nationale des droits de l'homme, dans le cadre de 4 sessions de formation et de 4 réunions sur la mise en œuvre effective de son mandat</p>	<p>3</p>	<p>Réunions de la Commission nationale des droits de l'homme ont été organisées au cours de l'exercice considéré. La MINUAD a facilité la participation d'un membre de la Commission aux consultations régionales des institutions nationales de défense des droits de l'homme que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a organisées en novembre 2013 à Kampala. Les sessions de formation n'ont pas eu lieu.</p>

Conseils aux comités des États, dans le cadre de 12 réunions et de 4 ateliers, sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, la mise en œuvre des plans de travail, les stratégies de prévention, la répression des violences sexuelles et sexistes et le développement institutionnel

Conseils au Parlement et aux assemblées des États du Darfour, dans le cadre de 12 réunions et de 4 ateliers, sur l'adoption de nouveaux textes ayant trait aux droits de l'homme et sur la conformité des lois en vigueur avec les normes internationales en la matière

Organisation de 672 visites de terrain pour évaluer la situation des droits de l'homme et en rendre compte, dont 288 missions de suivi et d'établissement des faits sur les lieux où des violations des droits de l'homme ont été signalées et auprès des collectivités locales, et 384 visites de suivi auprès des autorités locales concernées afin de constater les progrès enregistrés et les mesures prises

Dans le cadre de 96 missions de suivi judiciaire et de 4 sessions de formation du personnel carcéral organisées dans les 5 États du Darfour et au moyen de 1 manuel de formation à l'intention des tribunaux locaux, conseils et assistance technique au Gouvernement soudanais afin de lui permettre de mieux rendre justice aux victimes de violations des droits de l'homme et de promouvoir la responsabilisation au Darfour

Dans le cadre de 10 ateliers et de 192 réunions, conseils et soutien aux administrateurs des camps de déplacés et aux autres parties prenantes, le but étant de remédier au problème des violations des droits de l'homme commises contre les groupes vulnérables, notamment les violences sexuelles et sexistes, de promouvoir un environnement propice au retour volontaire, dans la dignité et la sécurité, des réfugiés et des déplacés et de promouvoir et protéger leurs droits économiques, sociaux et culturels

- 24 Réunions ont été organisées avec les comités des États du Darfour occidental, septentrional et central sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, la mise en œuvre des plans de travail des comités, les stratégies de prévention, la répression des violences sexuelles et sexistes et le développement institutionnel.
- 4 Ateliers ont été organisés avec les comités des États sur les violences sexuelles et sexistes.
- 16 Réunions ont été organisées avec des parlementaires pour actualiser des textes de loi et promouvoir le respect des droits de l'homme.
- 1 Atelier a été organisé à l'intention des députés de l'État du Darfour central.
- 564 Visites de terrain ont été organisées dans des villes et localités de rapatriés, des zones où des violations des droits de l'homme ont été signalées et des camps de déplacés, le but étant d'évaluer la situation des droits de l'homme.
- 586 Réunions et visites de suivi ont été organisées avec des déplacés, des dirigeants locaux et des autorités.
- 108 Missions de suivi judiciaire ont été organisées.
- 6 Sessions de formation ont été organisées : 1 dans le Darfour central, 1 dans le Darfour méridional, 1 dans le Darfour septentrional et 3 dans le Darfour oriental.
- Non Aucun manuel de formation n'a été élaboré.
- 6 Réunions ont été organisées avec le représentant du Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour au cours de l'exercice considéré.
- 15 Ateliers ont été organisés à l'intention des déplacés de divers camps du Darfour.
- 415 Réunions et visites de suivi avec des dirigeants et des représentants de déplacés ont été organisées pour traiter les problèmes d'atteintes aux droits de l'homme rencontrés par les déplacés.

Organisation de 5 campagnes de sensibilisation des populations locales aux droits de l'homme (1 à l'occasion de la Journée internationale de la femme, 1 à l'occasion des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste, 1 à l'occasion de la Journée des droits de l'homme en Afrique, 1 à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées et 1 à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme)

Assistance technique aux parties prenantes du Document de Doha pour la paix au Darfour et de tous les accords qui ont suivi, dans le cadre de 10 ateliers et de 48 réunions, sur la mise en œuvre des dispositions de ces accords relatives aux droits de l'homme et à la justice transitionnelle

Assistance technique au groupe de concertation sur la justice transitionnelle au Darfour, dans le cadre de 3 ateliers et de 2 études, le but étant de le mettre dès sa création en mesure de faire reculer l'impunité, de réclamer la mise en cause des auteurs d'atteintes aux droits de l'homme commises dans le passé, de promouvoir la réconciliation, de faire mieux connaître les droits de l'homme et de renforcer les capacités et compétences des acteurs clefs, dont la société civile

5 Campagnes de sensibilisation des populations locales aux droits de l'homme ont été lancées dans les États du Darfour à l'occasion des journées de promotion des droits de l'homme organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine (1 à l'occasion de la Journée internationale de la femme, 1 à l'occasion des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste, 1 à l'occasion de la Journée des droits de l'homme en Afrique, 1 à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées et 1 à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme).

3 2 ateliers ont été organisés dans le Darfour méridional à l'intention de 12 agents masculins de la police de proximité sur le rôle des responsables du maintien de l'ordre dans la promotion de l'état de droit, des droits de l'homme et de la démocratie et 1 atelier sur le concept des droits de l'homme et de la protection s'est tenu dans le Darfour méridional.

1 Atelier de formation d'une journée sur les dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour relatives aux droits de l'homme, à la protection de l'enfance et à l'état de droit a été organisé à l'intention de 30 membres du personnel de l'Autorité régionale pour le Darfour dans le secteur central.

48 Réunions ont été organisées avec la Commission justice, vérité et réconciliation dans le cadre de l'application des dispositions de la justice transitionnelle, avec l'Autorité régionale pour le Darfour, avec le Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour et avec des acteurs non étatiques armés.

1 Atelier de formation sur la justice transitionnelle a été organisé à Al-Fasher à l'intention de 21 membres de la Commission justice, vérité et réconciliation.

2 ateliers n'ont pas été organisés, les membres de la Commission devant être nommés en juin 2014.

Organisation de 18 cours à l'intention des procureurs, juges, professionnels de santé, membres des forces armées soudanaises, responsables de l'application des lois, membres des mouvements armés et représentants des mécanismes ruraux/traditionnels au sujet de l'administration de la justice, des normes internationales en matière de droits de l'homme et de la lutte contre les violences faites aux femmes

Assistance technique aux centres de formation de la police soudanaise, au Centre de formation des magistrats, à l'ordre des avocats et aux établissements d'enseignement supérieur, dans le cadre de 8 ateliers consacrés à la promotion et à l'enseignement des droits de l'homme

Assistance technique à des acteurs clefs (du secteur public ou non) pour la protection des victimes et des témoins, dans le cadre de 3 ateliers sur les stratégies visant à mettre fin à l'impunité des auteurs d'atteintes aux droits de l'homme et de crimes graves commis dans le passé

Réalisation de 8 projets à effet rapide visant à promouvoir les droits de l'homme dans le système scolaire et au sein de l'appareil judiciaire

Organisation de 4 sessions de formation à l'intention de membres des services chargés de l'application des lois et d'autres acteurs sur la nécessité de mettre fin à l'impunité et l'importance des enquêtes et des procédures intentées contre les criminels, en particulier contre les auteurs de violences sexuelles et sexistes

Réimpression à 5 000 exemplaires de supports pédagogiques à l'intention des communautés locales sur les dispositions nationales et internationales relatives aux droits de l'homme

17 Cours ont été organisés dans les États du Darfour occidental, méridional, central, oriental et septentrional.

5 Ateliers ont été organisés sur la promotion et l'enseignement des droits de l'homme.

1 Programme de formation d'une journée a été organisé dans le Darfour central sur la protection des victimes et des témoins à l'intention de 22 membres de la police nationale et de 3 employés du bureau du procureur de Zalingei.

5 Projets à effet rapide ont été réalisés, dont la construction d'un centre médical et de latrines d'hôpitaux à Dar el-Salam (Darfour septentrional), la rénovation d'un centre de détention préventive au commissariat de police de Madina (Darfour occidental), la rénovation d'un foyer de placement dans le Darfour occidental, la construction d'un centre d'accueil pour les femmes à Manawache (Darfour méridional) et l'édification d'un centre socioculturel dans le camp de Hamadiya (Darfour central).

3 Sessions de formation ont été organisées à l'intention de membres des services chargés de l'application des lois et d'autres acteurs.

10 000 Supports pédagogiques ont été imprimés dans la langue locale. Le texte d'instruments internationaux des droits de l'homme, ainsi que des brochures du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur les différents instruments en vigueur, ont été diffusés en arabe.

Consultation et coordination avec les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur des sujets ayant trait à la sensibilisation aux droits de l'homme

Création d'un comité de lutte contre la violence sexiste dans l'État du Darfour oriental et organisation de 4 séminaires dans tout le Darfour pour le comité chargé de la prévention et de la répression de la violence sexiste

Organisation de 2 séminaires à l'intention du comité régional sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, le but étant d'élaborer le plan d'action 2013/14 sur l'intégration de la problématique hommes-femmes et en surveiller l'exécution

Organisation de 4 ateliers pour le Ministère de l'aménagement urbain et des services publics, la Commission des terres et l'administration autochtone des États du Darfour méridional, oriental, occidental et central, le but étant d'examiner les mécanismes et règlements régissant l'utilisation des terres sous l'angle des droits de la femme et de conseiller les autorités sur les réformes à entreprendre

Oui La mission a présenté, comme elle y était tenue, des rapports périodiques sur la situation des droits de l'homme dans la zone relevant de sa compétence, ce qui a permis au Haut-Commissariat d'en être tenu informé.

Oui Le Comité du Darfour oriental chargé de lutter contre la violence sexiste a été créé en application du décret promulgué par le gouverneur le 4 mars 2014.

4 Séminaires ont été organisés pour 173 membres des comités de lutte contre la violence sexiste des États du Darfour septentrional, central, méridional et oriental. L'objectif de ces ateliers était d'élaborer des plans de travail, d'examiner celui de 2013 afin de définir des domaines d'action prioritaires pour 2014, de recenser les cas de violence sexiste signalés dans les États et d'envisager les mesures à prendre pour les punir et prévenir ce phénomène. Les participants ont élaboré des plans de travail pour 2014.

2 Séminaires ont été organisés à l'intention du comité régional sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité pour élaborer le plan d'action 2013/14 sur l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les États du Darfour central et oriental. 105 membres du comité régional, dont 10 hommes, y ont participé. Les plans de travail pour 2013/14 ont été élaborés; ils présentent des produits visant à permettre aux femmes d'être mieux représentées et de participer davantage à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits, et à mieux protéger les femmes et les filles contre les violences sexuelles et sexistes.

2 Ateliers sur l'utilisation et l'aménagement des terres ont été organisés dans les États du Darfour oriental et central à l'intention de 97 participants (dont 62 femmes) représentant les ministères compétents et les administrations autochtones. Les participants ont été familiarisés avec les instruments juridiques internationaux et régionaux qui préconisent de faire une place aux femmes dans l'utilisation et l'aménagement des terres. Il s'agissait avant tout de leur faire connaître les concepts clés relatifs à cette question pour leur permettre de comprendre la situation que

connaissent les femmes, les hommes, les garçons et les filles dans n'importe quelle localité; les instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux relatifs à l'utilisation et à l'aménagement des terres; les pratiques solidement établies qui interdisent aux femmes de posséder et de contrôler des terres; et les points de départ possibles pour la participation active des femmes à l'aménagement des terres, leur représentation accrue dans cette activité et leur accès aux terres.

Appui technique au groupe régional des femmes parlementaires du Darfour dans le cadre de 1 séminaire qui examinera la législation en vigueur et préconisera la révision des lois qui empêchent la participation égale des deux sexes aux processus décisionnels

Non Le séminaire n'a pas été organisé, une nouvelle directive interne limitant les activités d'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes de la mission.

Réalisation escomptée 3.4 : Élimination progressive du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats et des autres violations graves des droits de l'enfant commises par les parties au conflit

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.4.1 Accroissement du nombre de plans d'action signés et exécutés par les parties au conflit pour mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats et aux autres exactions graves commises contre des enfants (2011/12 : 4; 2012/13 : 5; 2013/14 : 6)

Une milice progouvernementale a interdit le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et un responsable de la protection de l'enfance a été nommé pour ce groupe et la population qu'il représente.

Le chef de l'Armée de libération du Soudan-Minni Minawi a signé une instruction militaire interdisant le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats par son mouvement.

3.4.2 Création de 15 comités de protection de l'enfance dans les États du Darfour septentrional, méridional, central et occidental afin d'y sensibiliser les communautés locales aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance

14 comités ont été créés dans tout le Darfour et formés aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

Organisation de 6 réunions avec les dirigeants des parties au conflit afin d'obtenir leur adhésion aux plans d'action visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats et aux autres atteintes aux droits de l'enfant, conformément aux résolutions 1539 (2004), 1612 (2005), 1882 (2009), 1998 (2011) et 2003 (2011) du Conseil de sécurité, et de leur fournir conseils et appui dans l'élaboration et l'exécution de ces plans d'action

4 Réunions ont été organisées avec le représentant de la protection de l'enfance de 3 mouvements armés afin d'obtenir l'adhésion de ces derniers aux plans d'action et de prévenir et faire cesser le recrutement d'enfants soldats et les autres atteintes aux droits de l'enfant.

Organisation, dans les 5 États du Darfour, de 15 cours sur les droits de l'enfant et la protection de l'enfance et de 16 sessions de formation sur les mécanismes de suivi et de signalement à établir à l'intention des partenaires nationaux, notamment les organisations de la société civile, les volontaires de la police de proximité, les comités de protection de l'enfance et les forces armées et la police soudanaises

Élaboration de 10 rapports, dont 4, sur la démarginalisation et le renforcement des capacités par la formation, à présenter à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et 6, sur les exactions commises contre des enfants, à présenter au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé

Suivi et signalement quotidiens des exactions commises contre des enfants, conformément aux résolutions 1612 (2005), 1882 (2009) et 1998 (2011) du Conseil de sécurité

Organisation de réunions mensuelles du groupe de travail chargé du suivi et du signalement des exactions commises contre des enfants

62 Sessions de formation sur les droits de l'enfant et la protection de l'enfance, notamment sur les mécanismes de suivi et de signalement des exactions commises contre des enfants, ont été organisées à l'intention de 2 449 représentants de la population locale, dont des volontaires de la police de proximité, des membres de comités de protection de l'enfance, des policiers, des gardiens de prison, des représentants de l'Autorité régionale pour le Darfour, des dirigeants de mouvements de jeunes et des représentants de populations déplacées.

7 3 rapports périodiques sur la démarginalisation et le renforcement des capacités ont été présentés à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé.

4 rapports trimestriels sur les exactions commises contre des enfants par les parties au conflit ont été présentés au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé.

260 Missions ont été effectuées dans les camps de déplacés, les hôpitaux et les commissariats de la zone de la mission pour recueillir les témoignages de violations graves des droits de l'enfant et les vérifier.

28 Réunions du groupe de travail chargé du suivi et du signalement, coprésidées par la MINUAD et l'UNICEF, se sont tenues dans les États du Darfour septentrional, méridional, central et occidental.

Composante 4 : coordination de l'action humanitaire et relèvement

53. Au titre de la composante coordination de l'action humanitaire et relèvement, l'Opération a apporté une collaboration étroite à l'équipe de pays des Nations Unies pour faciliter le libre acheminement de l'aide humanitaire dans tout le Darfour, en lui fournissant un soutien sur le plan de la logistique et de la sécurité. Grâce au dispositif logistique spécial mis en place dans le cadre de l'opération « Lighthouse », initiative lancée en octobre 2013 à la demande du Programme alimentaire mondial (PAM), 612 convois du PAM ont pu faire parvenir 16 669 tonnes de denrées alimentaires aux populations dans le besoin. La MINUAD a continué d'aider l'équipe de pays à rechercher des solutions durables pour les personnes déplacées du Darfour.

54. Des programmes de relèvement et de redressement économiques ont été mis au point pour le Darfour et appliqués dans le cadre de la Stratégie de développement du Darfour. Si les fonds octroyés par le Gouvernement soudanais n'ont pas sensiblement augmenté, la mise en œuvre de la Stratégie a cependant connu des progrès notables. L'élargissement des activités de relèvement et de reconstruction s'est poursuivi conformément à la Stratégie, quoique plus lentement que prévu en raison de problèmes de sécurité, de conditions opérationnelles difficiles et d'un financement limité. L'Autorité régionale pour le Darfour a pris note de certains retards dans l'exécution de 1 071 projets portant sur l'éducation, la santé, l'eau, les routes, les centres d'accompagnement des jeunes, les centres pour femmes et la construction de villages de retour.

55. L'accès insuffisant aux populations touchées par le conflit a continué de poser un problème majeur aux acteurs humanitaires et à la MINUAD au cours de la période considérée. Certaines zones comme l'est de Jebel Marra (Darfour septentrional/méridional), dont la population est estimée à quelque 300 000 personnes, sont restées hors de portée. La mission, avec les partenaires humanitaires, a réussi à atteindre Guldo, à Jebel Marra (Darfour septentrional/méridional), Chairiya, Mouhajeriya et Labado (Darfour oriental), Khor Abéché (Darfour méridional) et Saraf Omra (Darfour septentrional), qui ont été le théâtre d'affrontements. Elle a mis en place des escortes pour les organismes humanitaires, qui ont ainsi pu acheminer l'aide et mener leurs activités dans de nombreuses zones touchées.

56. Un groupe d'alerte précoce a été créé et renforcé en application d'une directive issue de la procédure d'évaluation de la mission. Son fonctionnement repose sur une collaboration avec le Centre d'opérations conjoint/la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, les bases d'opérations, les composantes militaire, policière et civile ainsi que l'équipe de pays dans le domaine de l'analyse des informations fournies par les dispositifs d'alerte précoce. Une cellule d'analyse et de coordination opérationnelles a été constituée entre les composantes militaire, policière et civile.

57. Un certain nombre d'activités essentielles de lutte contre le VIH/sida ont été menées : séances d'orientation et de sensibilisation, éducation par les pairs, services confidentiels de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique, distribution de préservatifs et de supports d'information, d'éducation et de communication. La coordination sur les questions relatives au VIH/sida entre la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies a été renforcée. La mission prête un concours actif aux travaux de l'équipe conjointe des Nations Unies sur le VIH/sida, dont la coordination est assurée par le Programme commun ONUSIDA à Khartoum, et participe à ses réunions mensuelles, auxquelles assistent également les membres de l'équipe de pays.

Réalisation escomptée 4.1 : Instauration d'un climat de sécurité durable permettant l'acheminement de l'aide humanitaire et la restauration des moyens d'existence

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

4.1.1 Augmentation des fonds alloués aux premières activités de relèvement au Darfour dans le budget national (2011/12 : sans objet; 2012/13 : 60 %; 2013/14 : 70 %)

Dans le cadre de l'engagement qu'il a pris d'allouer 2 milliards de dollars aux activités de reconstruction et de développement, le Gouvernement soudanais a versé la deuxième tranche de 763 millions de livres soudanaises (127 millions de dollars), au titre de l'année 2014, par l'intermédiaire du Fonds de reconstruction et de développement du Darfour.

Le Gouvernement a conclu de nouveaux marchés à l'appui de la première phase de 315 projets, dans le cadre de la Stratégie de développement du Darfour, pour un montant total de 615 millions de livres soudanaises (103 millions de dollars), aux fins de la construction et de la rénovation d'infrastructures de services sociaux (santé, éducation, police) et dans le but de remettre en état le réseau ferroviaire entre Abou Gabra et Nyala (Darfour méridional), d'améliorer les points d'eau et de fournir une aide alimentaire et une assistance en matière de non-vivres aux groupes ayant des besoins particuliers.

4.1.2 Augmentation du nombre de projets de relèvement et de réhabilitation financés au moyen du Fonds pour la paix et la stabilité des communautés au Darfour et d'autres fonds (2011/12 : 7; 2012/13 : 30; 2013/14 : 45)

27 projets ont été mis en œuvre par 26 partenaires dans les 5 États du Darfour au moyen du Fonds pour la paix et la stabilité des communautés au Darfour.

Le Qatar s'est engagé à verser 500 millions de dollars au profit de la reconstruction et du développement au Darfour. Sur ce montant, 88,5 millions de dollars abonderont le fonds d'affectation spéciale pluripartenaires du PNUD pour appuyer l'exécution de la Stratégie de développement du Darfour. En décembre 2014, 10 des 88,5 millions de dollars avaient déjà été versés. En outre, le Qatar a consacré 30 millions de dollars à un projet bilatéral mené avec le Gouvernement soudanais en vue de réhabiliter et de bâtir 5 villages modèles au Darfour.

4.1.3 Amélioration de l'acheminement de l'aide humanitaire dans les zones dont l'accès est restreint ou intermittent (2011/12 : 11 villages; 2012/13 : 30 villages; 2013/14 : 40 villages)

L'accès aux zones contrôlées par des mouvements armés dans la région de Jebel Marra (Darfour septentrional/méridional) est demeuré restreint. Pour la première fois depuis 2011, des missions d'évaluation des besoins humanitaires ont été effectuées à Guldo (Jebel Marra), les 17 et 30 juin 2014, par 7 organismes des Nations Unies, 3 organisations non gouvernementales nationales et internationales, la MINUAD et diverses entités gouvernementales. Elles ont fait apparaître de graves lacunes humanitaires dans les domaines de la santé, de l'eau, de l'éducation et de la sécurité alimentaire.

Au cours de la période considérée, il a été possible de se rendre dans certaines zones du Darfour que les conditions de sécurité rendaient auparavant inaccessibles. À Khor Abéché (Darfour oriental), la MINUAD a acheminé des secours humanitaires par voie aérienne pour répondre aux besoins immédiats des personnes déplacées cherchant refuge à la base d'opérations de la mission. Elle a également apporté de l'aide humanitaire à Chairiya, Mouhajeriya et Labado (Darfour oriental), et les zones reculées de Sirif, Saraf Omra et Korma (Darfour septentrional) ont fait l'objet d'évaluations. L'acheminement de l'aide a été facilité dans 8 villages et zones dont l'accès à cette fin était auparavant restreint ou intermittent.

La MINUAD a assuré 3 730 escortes militaires au profit d'organismes humanitaires œuvrant au Darfour.

4.1.4 Amélioration de l'accès aux données relatives aux victimes de restes explosifs de guerre par l'harmonisation de ces données entre les fournisseurs d'aide aux victimes au Darfour, en pourcentage des cas signalés de victimes d'après El Fasher Association for the Disabled (association d'aide aux handicapés) (2011/12 : 0 %; 2012/13 : 7 %; 2013/14 : 14 %)

8 sessions de formation à la collecte de données ont été organisées à l'intention de 4 partenaires d'exécution (organisation d'aide aux sourds, organisation d'aide aux aveugles, organisation d'aide aux handicapés, et travailleurs sociaux du Ministère des affaires sociales) et ont permis l'établissement d'un meilleur système en la matière. Sur les 31 rapports d'incidents reçus concernant des engins non explosés, 28 (90 %) provenaient d'associations d'aide aux handicapés et le reste émanait de partenaires d'exécution locaux participant à la sensibilisation au danger des engins non explosés.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Fourniture de conseils au Comité de haut niveau pour les activités humanitaires au Darfour, par des réunions mensuelles et la participation à des réunions spéciales de groupes multidonateurs sur les affaires humanitaires	Non	Il n'y a pas eu de réunion mensuelle en raison de la décision prise par la Commission d'aide humanitaire de ne pas reconstituer le Comité de haut niveau pour les activités humanitaires au Darfour.
	2	Réunions du forum de coordination pour le pays ont regroupé les donateurs. Plusieurs grands thèmes ont été abordés : les progrès dans la mise en œuvre de la Stratégie de développement du Darfour; la protection des civils; l'aggravation de la situation humanitaire; les difficultés posées par le sous-financement des opérations humanitaires.
Tenue de réunions de coordination hebdomadaires de l'équipe de pays des Nations Unies sur les affaires humanitaires et la protection des civils	26	Réunions de coordination de l'équipe de pays des Nations Unies ont eu lieu sur les affaires humanitaires et la protection des civils au Soudan, y compris le Darfour.

Mise en œuvre de 10 projets à effet rapide visant à faciliter les premières activités de relèvement après le conflit et visant les installations d'adduction d'eau, de santé et d'éducation, la participation accrue des femmes aux activités de relèvement et de développement, leur autonomisation socioéconomique et la construction de centres de conseil et de dépistage contre le VIH/sida

Formation et fourniture de matériel au profit de 2 partenaires d'exécution locaux pour la collecte de renseignements sur les handicaps dont souffrent les victimes de restes explosifs de guerre

Fourniture de conseils aux parties au conflit par des réunions mensuelles dans chacun des 5 États du Darfour visant à faciliter l'acheminement sans délai ni obstacle, dans les zones qu'elles contrôlent, de l'aide humanitaire destinée aux populations qui en ont besoin

12 Ont été mis en œuvre : 4 projets à effet rapide visant à faciliter les premières activités de relèvement et de reconstruction au Darfour central, au Darfour occidental, au Darfour septentrional et au Darfour méridional; 4 projets visant à construire des centres de conseil et de dépistage du VIH/sida; 4 projets visant à accroître la participation des femmes aux activités de relèvement et de développement après le conflit.

Oui 153 personnes travaillant pour 4 partenaires d'exécution (organisation d'aide aux sourds, organisation d'aide aux aveugles, organisation d'aide aux handicapés et Ministère des affaires sociales) ont été formées aux méthodes de collecte de données sur les restes explosifs de guerre/engins non explosés ayant causé des accidents et des victimes.

7 Réunions ont été organisées avec les organismes humanitaires pour aborder avec les parties au conflit les questions liées à l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire destinée aux populations touchées. Une réunion consacrée au libre passage de l'aide humanitaire a eu lieu à Koutoum (secteur nord) en avril 2014. Trois réunions distinctes se sont tenues respectivement avec des représentants des personnes déplacées, de l'Armée de libération du Soudan – faction Free Will, et des milices arabes.

Réalisation escomptée 4.2 : Fin des attaques et des harcèlements redoutés par les civils au Darfour; retour volontaire des déplacés et des réfugiés chez eux ou réinstallation dans des lieux où leur sûreté et leur sécurité sont garanties

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

4.2.1 Diminution du nombre d'incidents signalés concernant la protection des civils (2011/12 : 2 137; 2012/13 : 1 000; 2013/14 : 800)

1 950 incidents concernant la protection des civils au Darfour ont été signalés. L'augmentation du nombre d'incidents est imputable à la résurgence des conflits tribaux et du conflit opposant les mouvements armés aux groupes paramilitaires et aux forces armées du Gouvernement soudanais.

4.2.2 Augmentation du nombre de déplacés et de réfugiés qui quittent volontairement les camps pour rentrer chez eux ou se réinstaller ailleurs (2011/12 : 178 589; 2012/13 : 800 000; 2013/14 : 1 000 000)

D'après le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 36 406 réfugiés et déplacés sont rentrés au Darfour entre janvier et décembre 2013 (16 935 réfugiés qui se trouvaient au Tchad et en République centrafricaine, et 19 471 déplacés).

Le nombre de réfugiés et de déplacés qui rentrent chez eux ou se réinstallent à l'endroit de leur choix a diminué en 2013 (36 406) par rapport au total enregistré en 2012 (109 211). Cette baisse du nombre de retours s'explique essentiellement par le manque de sécurité et de solutions durables et viables.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Renforcement des mécanismes d'alerte précoce, par l'accélération de l'identification et du signalement, et de leur articulation avec les mécanismes d'intervention rapide, afin de protéger les civils en danger imminent	Oui	Un groupe d'alerte précoce a été créé et renforcé. Il opère en collaboration avec l'équipe de pays. Une cellule d'analyse et de coordination opérationnelles a également été mise en place.
Organisation de réunions mensuelles du Groupe de travail sur la protection des civils et du Groupe sectoriel de la protection au Darfour, au sujet des menaces sur la sécurité des civils et des problèmes relatifs à leur protection	11	Réunions du Groupe mixte chargé de la protection ont été organisées en coordination avec les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies. Il y a été question des menaces et des interventions relatives à la protection des civils. Le Groupe sectoriel de la protection au Darfour ne s'est pas réuni en raison du transfert du personnel international du HCR à Khartoum.
Organisation de 300 missions de vérification interinstitutions sur le terrain, dans les lieux de rapatriement, afin d'évaluer les besoins en matière de protection et d'assistance humanitaire	14	Missions de vérification interinstitutions sur le terrain ont été organisées durant la période considérée. Le moindre nombre de missions de vérification effectuées dans les lieux de rapatriement est dû au fait que le nombre de retours de déplacés et de réfugiés au cours de la période a été plus faible que prévu.
Fourniture de conseils aux pouvoirs publics par des réunions mensuelles avec le Mécanisme conjoint de vérification, le Groupe de travail sur le rapatriement et la réinsertion, les comités techniques d'État et le sous-groupe sectoriel du rapatriement, au sujet des besoins et des priorités en matière de protection des rapatriés	Non	Le Mécanisme conjoint de vérification ne s'est pas réuni au cours de la période considérée, le Gouvernement n'ayant pas encore donné son accord. Le Groupe de travail sur le rapatriement et la réinsertion ne s'est pas réuni en raison de l'absence du personnel du HCR dont le traitement des permis de travail a pris du retard.
Organisation de 8 ateliers, chacun à l'intention de 20 représentants des autorités de l'État, de l'administration locale et des ministères techniques, sur la gestion des activités de rapatriement et de réinsertion	Non	Aucun atelier n'a été organisé dans les secteurs comme prévu en raison de l'absence du personnel du HCR au Darfour, dont le traitement des permis de travail a pris du retard. Les ateliers étaient une initiative conjointe du HCR et de la MINUAD visant à renforcer les capacités de l'Autorité régionale pour le Darfour en matière de rapatriement et de réinsertion.

Organisation de 4 tables rondes au niveau des collectivités, en divers endroits du Darfour, sur le point de vue et les recommandations des femmes concernant leur propre sécurité et celle de leurs collectivités

Organisation de 8 cours pour le personnel du Programme national soudanais de lutte contre le VIH/sida, les membres des organismes de soins liés au VIH/sida, la police soudanaise, les cadres pénitentiaires et militaires, les déplacés, les femmes, les jeunes, les détenus et les ex-combattants, sur la sensibilisation au VIH/sida et l'éducation par les pairs à cet égard, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies

Organisation de 20 sessions de formation sur la sensibilisation au VIH/sida et les stratégies de prévention de l'infection, au profit de 1 000 volontaires de la police de proximité travaillant dans les camps de déplacés

5 Tables rondes ont été organisées au niveau des collectivités dans les États du Darfour septentrional, du Darfour méridional et du Darfour occidental à l'intention de 194 personnes, dont 137 femmes déplacées provenant de 13 camps. Les participants ont recensé un certain nombre de problèmes de sécurité, notamment les violences sexuelles et sexistes, et formulé les recommandations suivantes : armer les postes de police de proximité; créer des activités génératrices de revenus; prévoir des escortes pour accompagner les femmes dans leurs activités de subsistance.

15 Cours de formation ont été organisés au profit de quelque 524 professionnels de santé (infirmiers, sages-femmes) sur la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Au total, 425 policiers et agents des services pénitentiaires, 246 détenus, 20 personnes parmi les plus exposées et 30 membres de l'administration autochtone locale ont été formés à la sensibilisation et à l'éducation par les pairs au VIH/sida. Le nombre de cours organisés a été plus élevé que prévu en raison de la demande accrue de formations de ce type au cours de la période considérée.

40 Sessions de formation sur le VIH et le sida ont été organisées au bénéfice de 1 778 déplacés, de 5 050 lycéens et de 400 membres des forces armées soudanaises. Le nombre plus élevé de sessions s'explique par la nécessité de toucher un public plus large.

Composante 5 : appui

58. La composante appui de la MINUAD englobe les activités de la Division de l'appui à la mission, de la Section de la sécurité, de l'Équipe Déontologie et discipline et du Groupe du VIH/sida. Au cours de l'exercice considéré, elle a fourni des services de logistique, d'administration et de sécurité efficaces et rationnels pour appuyer l'exécution du mandat de l'Opération, en réalisant les produits connexes et en améliorant la prestation des services, tout en réalisant des gains d'efficacité. La composante a mené des activités d'appui pour les effectifs moyens suivants : 251 observateurs militaires; 14 441 membres des contingents; 2 323 membres des unités de police constituées; 2 036 policiers des Nations Unies; personnel civil – 1 014 recrutés sur le plan international (non compris les 48 membres de ce personnel transférés ou réaffectés au Centre de services régional d'Entebbe), 2 907 recrutés sur le plan national (non compris les 41 membres de ce personnel transférés ou réaffectés au Centre de services régional d'Entebbe), 14 titulaires d'un emploi de temporaire et 398 Volontaires des Nations Unies. Cet

appui couvrait les domaines suivants : mise en œuvre des programmes relatifs à la déontologie et à la discipline ainsi qu'au VIH/sida; administration du personnel; services financiers; soins médicaux; entretien et construction de bureaux et de logements; technologies de l'information et des communications; transport aérien et terrestre; approvisionnement et reconstitution des stocks; services de sécurité à l'échelle de l'Opération.

Réalisation escomptée 5.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficacités de l'appui fourni à l'Opération en matière de logistique, d'administration et de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

5.1.1 Réduction du pourcentage d'engagements non réglés reportés de l'exercice précédent (2011/12 : 12 % du total des dépenses; 2012/13 : 8 %; 2013/14 : 5 %)

L'Opération a réduit le pourcentage de ses engagements non réglés reportés d'exercices précédents à 7,8 %.

5.1.2 Réduction du nombre de jours consacrés à l'évaluation technique dans les procédures de mise à disposition de biens ou services (2011/12 : 30; 2012/13 : 15; 2013/14 : 12)

Au cours de l'exercice considéré, la MINUAD a consacré 15 jours en moyenne à l'évaluation technique. Si ce nombre a été supérieur aux prévisions, c'est parce qu'il a fallu obtenir des précisions de la part de certains prestataires.

5.1.3 Réduction des stocks de réserve (2011/12 : 25 % du total; 2012/13 : 15 %; 2013/14 : 12,5 %)

Au cours de l'exercice considéré, les stocks de réserve ont été ramenés à 18 % du total.

5.1.4 Progrès réalisés dans l'application des normes IPSAS et la mise en service d'Umoja

Le passage aux normes IPSAS a été effectué comme prévu. Au cours de l'exercice, la mission a mis à jour ses instructions permanentes pour prendre en compte les changements apportés par la mise en place d'Umoja et se mettre en conformité avec les exigences associées aux normes IPSAS à compter du 1^{er} juillet 2013.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

Amélioration des services

Installation et mise en service de systèmes électroniques perfectionnés de gestion des carburants à tous les points de réception et de distribution de carburants afin de surveiller et de contrôler la consommation

Non Les systèmes électroniques perfectionnés de gestion des carburants n'ont pu être mis en place car les membres de l'équipe qui en était chargée n'ont pas obtenu de visa.

Installation et mise en service d'un outil électronique de gestion des rations afin de surveiller, contrôler et gérer les rations

Non L'outil électronique de gestion des rations n'a pas pu être mis en service car il était encore à l'étude.

Relèves des effectifs militaires et des unités de police constituées fournis par les pays de la région (Burkina Faso, Djibouti, Égypte, Jordanie, Nigéria et Togo) assurées par les moyens aériens de l'ONU dans le cadre d'arrangements avec le Centre de contrôle

Non La relève des unités de police constituées fournis par Djibouti et la Jordanie et des effectifs militaires égyptiens a été assurée à l'aide du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements. L'avion

intégré des transports et des mouvements plutôt que par l'affrètement de vols commerciaux

Installation dans les blocs sanitaires de la mission, d'ici à juin 2014, de 400 chauffe-eau solaires pour remplacer les chauffe-eau électriques

Installation et exploitation, d'ici à juin 2014, de 220 usines de traitement des eaux usées pour l'ensemble de la mission

Appui à l'application des normes IPSAS, notamment la réorganisation des processus métier pour les mettre en conformité avec les normes, l'actualisation des instructions permanentes de la mission pour respecter les exigences à ces normes, et la formation de l'ensemble du personnel de l'Opération affecté aux finances, au budget et à la gestion des biens

Appui à la mise en service du progiciel Umoja, avec notamment des analyses de la qualité des données de l'ancien système et le nettoyage de ces données

Personnel civil et militaire et personnel de police

Mise en place, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 15 917 membres de contingents, 260 observateurs militaires, 2 403 policiers des Nations Unies et 2 380 membres d'unités de police constituées

Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome destiné aux militaires et aux policiers

MD-83 qui était utilisé pour assurer la relève des contingents du Burkina Faso, du Nigéria et du Togo a été retiré du service.

216 Chauffe-eau solaires installés. La MINUAD a suspendu l'installation des autres appareils en attendant que des réponses soient apportées aux problèmes techniques rencontrés (les utilisateurs se plaignant de la faiblesse du débit et d'une quantité d'eau chaude insuffisante).

138 Usines de traitement des eaux usées installées et opérationnelles. Le résultat est inférieur aux prévisions car on n'a pas disposé d'engins de terrassement ni de main-d'œuvre en quantité suffisante pour préparer les dalles et les fosses nécessaires à l'installation des autres usines.

Oui La MINUAD a mis au point les instructions permanentes requises pour garantir le respect des exigences associées aux normes IPSAS à compter du 1^{er} juillet 2013. Les données financières ont été examinées et analysées et les mesures nécessaires ont été prises conformément aux instructions du Département de la gestion.

Oui La MINUAD a procédé au nettoyage de toutes les données et à la saisie de toutes les nouvelles données nécessaires au bon fonctionnement d'Umoja.

Effectif moyen en place, relevé et rapatrié :

14 441 Membres de contingents

251 Observateurs militaires

2 036 Membres de la Police des Nations Unies

2 323 Membres d'unités de police constituées

Oui L'ensemble du matériel appartenant aux contingents et des éléments entrant dans le cadre du soutien logistique autonome destiné aux militaires et aux policiers a été vérifié, contrôlé et inspecté au cours de l'exercice considéré.

Entreposage et distribution de rations quotidiennes et d'eau pour un effectif moyen de 15 457 militaires (hormis 460 officiers d'état-major et attachés de liaison) et 2 380 membres d'unités de police constituées dans 84 sites

Des rations quotidiennes et de l'eau ont été entreposées et distribuées à un effectif moyen de :

14 014 Membres de contingents (hormis 427 officiers d'état-major et attachés de liaison)

2 323 Membres d'unités de police constituées (effectif moyen) répartis dans 78 sites

Le nombre de militaires et de membres d'unités de police constituées servis a été moins important que prévu du fait de la réduction de l'effectif du personnel en tenue.

Administration d'un effectif moyen de 4 695 civils (non compris les 106 membres de ce personnel transférés au Centre de services régional d'Entebbe), dont 1 205 recrutés sur le plan international, 2 970 recrutés sur le plan national et 520 Volontaires des Nations Unies

4 326 L'effectif moyen administré s'est élevé à 4 410 civils (non compris les 106 membres du personnel civil affectés au Centre de services régional d'Entebbe), dont 1 014 recrutés sur le plan international, 2 907 recrutés sur le plan national, 14 titulaires d'un emploi de temporaire et 398 Volontaires des Nations Unies.

Exécution d'un programme de déontologie et discipline (formation, prévention, suivi et recommandations sur les mesures à prendre en cas de faute) à l'intention de l'ensemble des effectifs civil, militaire et de police

Oui La MINUAD a assuré 249 séances de formation dans le domaine de la déontologie et de la discipline et sur les questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles.

21 681 membres du personnel de l'Opération ont reçu une formation (913 civils, 4 971 policiers, y compris des membres des unités de police constituées, et 15 797 militaires).

La MINUAD a reçu et évalué 919 plaintes : 69 portaient sur des manquements, dont 18 en attente d'évaluation par l'Équipe Déontologie et discipline et 9 n'ayant pas encore fait l'objet d'une enquête. Sur ce total, 21 plaintes ont entraîné des mesures administratives, prises par l'Opération à l'encontre des personnes accusées des manquements en question; 13 enquêtes ont été closes faute de preuves; 5 affaires ont été renvoyées devant le Bureau de la gestion des ressources humaines du Secrétariat; le programme des Volontaires des Nations Unies a été saisi d'une plainte, ainsi qu'un pays fournisseur d'effectifs de police concerné, afin que des mesures appropriées soient prises à l'encontre des personnes accusées de manquements.

L'Équipe Déontologie et discipline a mené 11 activités de sensibilisation, auxquelles ont assisté 522 membres de la population darfourienne locale.

Installations et infrastructures

Construction de 6 héliports dans 6 bases d'opérations et de 1 entrepôt en dur, goudronnage de 1,6 km de routes de desserte des logements destinés au personnel percevant une indemnité de subsistance à Geneina, et aménagement de 2 pistes d'atterrissage pour les deux nouveaux postes de commandement de secteur de Zalingei et de Daein

Forage de 23 nouveaux puits artésiens et construction d'un dispositif de retenue des eaux et d'un *hafir* pour répondre aux besoins des bases d'opérations

- 7 Héliports construits dans 7 bases d'opérations au cours de l'exercice considéré

La MINUAD n'a pas été en mesure de construire l'entrepôt en dur car la construction de la route goudronnée de 1,6 km à Geneina a été retardée, le processus de passation de marché s'étant prolongé. En guise de mesure temporaire, la route a été tassée à l'aide de sable, de terre et de gravier, afin de la rendre utilisable en attendant que l'Opération puisse la goudronner.

La MINUAD a achevé l'aménagement d'une piste d'atterrissage en gravier à Zalingei en faisant appel à ses propres ressources (ingénieurs du contingent pakistanais), et la piste d'atterrissage de Daein a été considérablement améliorée par le Gouvernement du Soudan; en conséquence, la MINUAD n'a pas eu à entreprendre de travaux de construction supplémentaires.

- 12 Nouveaux puits artésiens forés. Ce nombre est inférieur aux prévisions en raison de la situation en matière de sécurité et des difficultés rencontrées pour obtenir les terrains requis pour le forage de 8 des 11 puits artésiens qui restent à forer.

La MINUAD n'a pas été en mesure de procéder aux acquisitions nécessaires à la construction d'un dispositif de retenue des eaux et d'un *hafir* pour répondre aux besoins des bases d'opérations. Temporairement, la MINUAD continuera à approvisionner lesdites bases en eau, ses propres ressources étant complétées par celles de prestataires extérieurs. La construction du dispositif de retenue des eaux et du *hafir* sera inscrite au budget 2015/16.

Construction d'une décharge au camp géant de Geneina et de 20 décharges contrôlées sur les sites des bases d'opérations	Non La MINUAD n'a pas été en mesure de construire la décharge au camp géant de Geneina en 2013/14 car les négociations menées avec les autorités locales afin de définir un site approprié pour cette décharge n'avaient pas encore abouti.
Construction de systèmes de collecte des eaux de toiture dans 4 camps géants et bâtiments abritant des bureaux	7 La construction de 7 décharges contrôlées a débuté pendant l'exercice considéré. Il n'a pas été possible d'obtenir les terrains nécessaires pour les 13 autres bases d'opérations. 4 Systèmes de collecte des eaux de toiture construits dans les bâtiments abritant des bureaux du quartier général de la MINUAD à Al-Fasher et des postes de commandement de Zalingei, Nyala et Geneina
Exploitation et entretien de 105 puits artésiens, de 166 stations de purification de l'eau appartenant à l'ONU dans 48 sites, de 156 usines de traitement des eaux usées et de systèmes d'adduction d'eau et d'assainissement dans 48 sites	84 Puits artésiens exploités et entretenus par la MINUAD 105 Stations de purification de l'eau appartenant à l'ONU exploitées et entretenues 116 Usines de traitement des eaux usées exploitées et entretenues à l'échelle de l'Opération. Certaines autres ont été mises au rebut en raison de leur vieillissement, et d'autres encore ont été réintégrées dans les stocks en raison de la fermeture de certains camps.
Exploitation et entretien de groupes électrogènes (1 734 appartenant à l'ONU et 579 aux contingents) dans 48 sites	1 734 Groupes électrogènes exploités et entretenus à l'échelle de l'Opération, notamment ceux qui étaient affectés aux membres du personnel civil recruté sur le plan international vivant dans des maisons louées à des propriétaires privés à l'extérieur des camps de la MINUAD dans 48 sites. Les contingents se sont chargés de l'entretien des groupes électrogènes leur appartenant.
Entreposage et fourniture de 37,8 millions de litres de carburants, huiles et lubrifiants, pour les groupes électrogènes	40,1 millions De litres de carburants et de lubrifiants fournis pour les groupes électrogènes. L'augmentation de la consommation s'explique essentiellement par la nécessité de fournir de l'électricité : a) aux entrepôts où étaient stockées les rations, aux locaux d'hébergement et de bureaux et aux installations de fabrication de pain dans trois secteurs, conformément aux dispositions du contrat de livraison de rations clés en main; b) aux occupants des locaux à usage de bureaux et des logements nouvellement

construits à Daein; c) aux nouveaux occupants du camp géant d'Al-Fasher (camp jordanien), qui y avaient été réinstallés en raison des préoccupations suscitées par le manque de sécurité à l'extérieur du complexe de la MINUAD à Al-Fasher, où ils étaient hébergés précédemment.

Transports terrestres

Exploitation et entretien de 2 540 véhicules et de matériel appartenant à l'ONU, dont 29 blindés, et de 2 650 véhicules appartenant aux contingents, dans 36 ateliers répartis sur 35 sites

Exploitation et entretien de :
3 304 Véhicules appartenant à l'ONU, dont 27 véhicules blindés, dans 8 ateliers principaux et 29 ateliers de réparation répartis dans 34 sites

Les véhicules appartenant aux contingents n'ont pas été entretenus dans les installations de la MINUAD au cours de l'exercice considéré.

Fourniture de 8 millions de litres de carburants et de lubrifiants requis pour les transports terrestres

8,1 millions De litres de carburants et de lubrifiants ont été fournis pour les transports terrestres.

Exploitation d'un service de navette fonctionnant 7 jours sur 7, pour transporter un effectif moyen quotidien de 1 500 membres du personnel des Nations Unies entre leur logement et la zone de la mission

Oui Exploitation d'un service de navette fonctionnant 7 jours sur 7, permettant de transporter chaque jour jusqu'à leur lieu de travail 4 682 membres du personnel des Nations Unies en moyenne

Transports aériens

Exploitation et entretien de 9 avions et de 25 hélicoptères, dont 3 appareils de type militaire, sur 31 sites (26 héliports et 5 aéroports, à Al-Fasher, Nyala, Geneina, Khartoum et Entebbe)

7 Avions exploités et entretenus (2 L-410, 1 B-190, 2 CRJ-200, 1 DHC et 1 B-737), 2 avions ayant été retirés du service (1 Learjet en janvier 2014 et 1 MD-83 en février 2014) compte tenu de la rationalisation et de la réorganisation des moyens aériens de la MINUAD afin d'améliorer le rapport coût-efficacité de l'Opération

22 Hélicoptères exploités et entretenus (3 Mi-8T/AME, 16 Mi-8MTV et 3 Mi-8) jusqu'en mars 2014, date à laquelle la MINUAD a retiré du service 3 MI-8, ce qui a ramené à 19 le nombre total d'hélicoptères à sa disposition

31 Sites, dont 27 héliports et 4 aéroports (Al-Fasher, Nyala, Geneina, Khartoum et Entebbe)

Fourniture de 27 millions de litres de carburants et de lubrifiants pour les opérations aériennes

14,8 millions De litres de carburants et de lubrifiants pour les opérations aériennes. La diminution de la consommation s'explique par : a) la réduction des moyens aériens (5 aéronefs retirés du

service, dont 1 avion Learjet et 1 avion MD-83 et 3 hélicoptères MI-8); b) non-déploiement de 3 hélicoptères de transport militaires MI-17; c) nombre d'heures de vol effectives inférieur aux prévisions, en raison des restrictions imposées par le Gouvernement du Soudan aux déplacements aériens et de conditions météorologiques difficiles.

Communications

Services d'appui et de maintenance d'un réseau satellitaire comprenant 3 stations terriennes centrales pour la téléphonie, la télécopie et la transmission d'images vidéo et de données

Oui Les communications vocales et la transmission de données au moyen des microterminaux VSAT ont été rendues possibles et fiables par les services d'appui et de maintenance dispensés aux 3 stations terrestres en service.

Services d'appui et de maintenance de 89 microterminaux VSAT, 182 centraux téléphoniques et 129 liaisons hertziennes

106 Microterminaux VSAT

153 Liaisons hertziennes

Les produits ont été plus importants que prévu du fait du développement de l'infrastructure de réseaux de données et de téléphonie par Internet, afin d'assurer la connectabilité des 2 nouvelles bases d'opérations créées à Zam Zam et à Sirif, dans le secteur nord.

Services d'appui et de maintenance pour 2 270 répéteurs-émetteurs à haute fréquence, 1 347 répéteurs-émetteurs à très haute fréquence et 10 882 répéteurs-émetteurs à ultra-haute fréquence

Oui Disponibilité d'un réseau de communication vocale par radio efficace, sûr et opérationnel en haute, très haute et ultra-haute fréquences pour les patrouilles et le système de sécurité et de localisation

Utilisation et entretien de 1 studio dans les locaux de 1 station de radio FM

Oui La MINUAD a assuré la maintenance de 1 studio dans une station de radio mais n'a pas reçu l'autorisation d'émettre.

Informatique

Services d'appui technique et de maintenance pour 226 serveurs, 4 664 ordinateurs de bureau, 1 950 ordinateurs portables, 1 751 imprimantes et 91 expéditeurs numériques dans 114 sites

40 Serveurs physiques

380 Serveurs virtuels

La réduction du nombre de serveurs physiques résulte de la mise en place d'une infrastructure dorsale virtuelle.

4 194 Ordinateurs de bureau

2 633 Ordinateurs portables

981 Imprimantes

615 Expéditeurs numériques

Services d'appui technique et de maintenance pour des réseaux locaux (LAN) et longue portée (WAN) reliant 5 000 utilisateurs dans 114 sites

Oui Disponibilité d'un accès sûr et fiable aux données nécessaires à la mission au moyen de réseaux locaux et longue portée, pour 6 742 comptes d'utilisateurs répartis dans 147 sites

Exploitation et maintenance du réseau longue portée

Oui Un appui a été fourni dans de bonnes conditions de sécurité et l'accès au réseau local sans fil de la zone de la mission a été assuré.

Santé

Exploitation et entretien de 6 unités médicales de niveau I, 3 unités médicales de niveau II, 1 unité médicale de niveau III, 67 dispensaires de niveau I et de postes de soins d'urgence et de premiers soins dans 76 sites pour l'ensemble du personnel de la mission, le personnel d'autres entités des Nations Unies et la population civile locale en cas d'urgence

Oui Exploitation et entretien de 6 unités médicales de niveau I, 3 hôpitaux de niveau II, 1 hôpital de niveau III et 67 dispensaires et postes de soins d'urgence et de premiers soins dans 76 sites à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission, du personnel d'autres entités des Nations Unies et de la population civile locale en cas d'urgence

Entretien du dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne de l'ensemble des sites des Nations Unies, vers 6 hôpitaux de niveau IV (2 à Nairobi, 3 au Caire et 1 à Doubaï)

Non Entretien d'un dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne pour tous les sites des Nations Unies, vers 3 hôpitaux de niveau IV (1 à Doubaï, 1 à Nairobi et 1 au Caire). Toutefois, la MINUAD est restée dépourvue d'aéronefs militaires susceptibles d'assurer une capacité de transport moyenne pour les blessés et les évacuations sanitaires, et elle a dû faire appel à des moyens aériens commerciaux pour exécuter ces fonctions.

Prestation de services liés au VIH : fonctionnement et entretien de centres proposant des services de consultation et de dépistage confidentiels et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation au VIH, y compris par l'échange d'informations entre collègues, à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission

Oui 5 unités statiques proposant des services de consultation et de dépistage confidentiels ont été opérationnelles; elles ont reçu 3 241 personnes au cours de l'exercice considéré. Une sensibilisation et des informations relatives au VIH et au sida ont été dispensées à 18 323 membres du personnel de la MINUAD.

12 ateliers d'une durée de 5 jours ont permis d'assurer une formation à 301 pairs éducateurs chargés de susciter un changement de comportement face au VIH et au sida.

Sécurité

Services de sécurité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans toute la zone de la mission

Oui Des services de sécurité ont été fournis 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Services de protection rapprochée 24 heures sur 24 pour les responsables de la mission et les personnalités en visite

Oui Des services de protection rapprochée ont été assurés 24 heures sur 24.

Évaluation des conditions de sécurité dans toute la zone de la mission, et notamment 450 logements	Oui 207 résidences, 40 locaux à usage de bureaux et 11 sites extérieurs ont fait l'objet d'une évaluation.
Organisation de 106 séances d'information sur les questions de sécurité et les plans d'urgence pour tout le personnel de la mission, d'une initiation aux questions de sécurité et d'une formation de base à la lutte contre les incendies et d'exercices d'incendie à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel	148 Séances de formation/d'information consacrées à la sensibilisation aux questions de sécurité et à la planification des interventions d'urgence à l'intention du personnel, y compris celui des organismes, fonds et programmes des Nations Unies

Centre de services régional

59. Au cours de l'exercice considéré, le Centre de services régional d'Entebbe a continué d'offrir à ses missions clientes des prestations efficaces et rationnelles dans les domaines de la logistique et de l'administration, tels que l'enregistrement de l'arrivée et du départ du personnel et le traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études, et d'assurer un certain nombre de fonctions liées aux finances, aux ressources humaines et à l'informatique, ou encore l'administration du Centre régional de formation et de conférences et du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements.

Réalisation escomptée 5.2 : Fourniture de services efficaces et rationnels de gestion des formalités d'arrivée et de départ

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

5.2.1 Réduction des délais pour les formalités d'arrivée du personnel recruté sur le plan international et des Volontaires des Nations Unies (2011/12 : plus de 95 % des formalités accomplies en 2 jours; 2012/13 : plus de 98 % des formalités accomplies en 2 jours; 2013/14 : plus de 98 % des formalités accomplies en 2 jours et 100 % des formalités accomplies en 7 jours)

89 % des formalités d'arrivée (personnel recruté sur les plans international et national, Volontaires des Nations Unies et personnel en tenue) au cours de la période considérée ont été accomplies en 2 jours et 98 % en 7 jours. La capacité du Centre de services régional d'atteindre l'objectif fixé a été compromise par des lacunes dans l'exécution des formalités d'enregistrement avant l'arrivée au Centre.

5.2.2 Réduction des délais pour les formalités de départ du personnel recruté sur le plan international et des Volontaires des Nations Unies (2011/12 : plus de 95 % des formalités accomplies en 1 journée; 2012/13 : plus de 98 % des formalités accomplies en 1 journée; 2013/14 : plus de 98 % des formalités accomplies en 1 journée et 100 % des formalités accomplies en 5 jours)

13 % des formalités de départ ont été accomplies en 1 jour et 41 % en 5 jours. La capacité du Centre de services régional d'atteindre l'objectif fixé a été compromise par le retard pris par les missions clientes pour engager la procédure de départ, ce qui doit être fait 10 à 15 jours à l'avance.

5.2.3 Niveau élevé des services grâce au maintien de courts délais pour les formalités de départ du personnel en uniforme (2011/12 : plus de 98 % des formalités accomplies en 3 jours; 2012/13 : plus de 98 % accomplies en 3 jours; 2013/14 : plus de 98 % accomplies en 3 jours et 100 % accomplies en 7 jours)

14 % des formalités de départ ont été accomplies en 3 jours et 99 % en 7 jours.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Formalités d'arrivée et de départ de 553 agents civils, dont le personnel recruté sur le plan international et les Volontaires des Nations Unies	Non	Aucune formalité d'arrivée ou de départ n'a été accomplie pour des agents civils de la MINUAD, ces formalités ayant été effectuées par les missions clientes et non par le Centre de services régional.
Formalités d'arrivée et de départ de 2 240 membres du personnel en uniforme	Non	Aucune formalité d'arrivée ou de départ n'a été accomplie pour des membres du personnel en uniforme de la MINUAD, les formalités ayant été effectuées par les missions clientes et non par le Centre de services régional.

Réalisation escomptée 5.3 : Fourniture de services efficaces et rationnels de traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études

<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
5.3.1 Réduction des délais de traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études pendant la période de pointe (juillet-octobre) (2011/12 : plus de 96 % des demandes traitées en moins de 7 semaines; 2012/13 : plus de 96 % en moins de 7 semaines; 2013/14 : plus de 96 % en moins de 6 semaines)	91 % des 3 455 demandes ont été traitées en 6 semaines. Les retards constatés s'expliquent par le fait que certains membres du personnel n'avaient pas remis les documents requis à temps.
5.3.2 Réduction des délais de traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études pendant la période creuse (novembre-juin) (2011/12 : plus de 96 % des demandes traitées en moins de 4 semaines; 2012/13 : plus de 96 % en moins de 4 semaines; 2013/14 : plus de 96 % en moins de 3 semaines)	75 % des 1 872 demandes déposées ont été traitées dans les 3 semaines. Les retards dans le traitement des demandes sont dus au fait que les membres du personnel n'ont pas envoyé les documents nécessaires en temps voulu.
5.3.3 Réduction du pourcentage de demandes d'indemnité pour frais d'études renvoyées à la mission (2011/12 : 20 %; 2012/13 : moins de 15 %; 2013/14 : moins de 12 %)	19 % des demandes ont été renvoyées aux missions durant la période considérée.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Traitement de 2 048 demandes d'indemnité pour frais d'études	1 131	Demandes ont été traitées pour la MINUAD.

Réalisation escomptée 5.4 : Fourniture de services efficaces et rationnels aux participants aux activités proposées au Centre régional de formation et de conférences

<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
5.4.1 Augmentation du nombre de fonctionnaires ayant reçu une formation au Centre régional de formation et de conférences (2011/12 : 4 835; 2012/13 : 3 000; 2013/14 : 6 000)	Objectif atteint. Au total, 7 114 participants ont participé aux formations dispensées au Centre régional de formation et de conférences. Si le résultat est supérieur aux prévisions, c'est grâce à l'utilisation accrue qui a été faite des moyens existants pour la tenue de réunions et de séances de formation liées à Umoja.
5.4.2 Réponse rapide aux demandes de formation reçues par le Centre régional de formation et de conférences (2011/12 : 98 % dans les 24 heures; 2012/13 : 98 % dans les 24 heures; 2013/14 : 98 % dans les 24 heures)	79 % des demandes de formation reçues par le Centre régional de formation et de conférences ont été traitées dans les 24 heures.
5.4.3 Augmentation du taux de satisfaction concernant les services de formation (2010/11 : 98,8 % des participants satisfaits ou plus que satisfaits; 2012/13 : 99 % satisfaits ou plus que satisfaits; 2013/14 : 99 % satisfaits ou plus que satisfaits)	82 % des clients ont été satisfaits (selon l'enquête menée en février 2014). Il s'agit du plus haut taux de satisfaction enregistré pour un service du Centre de services régional.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Organisation de 250 stages régionaux de formation et conférences auxquels ont participé 2 799 membres du personnel de la MINUAD	314	Stages régionaux de formation et conférences ont été organisés à l'intention de 455 membres du personnel de la MINUAD.

Réalisation escomptée 5.5 : Fourniture d'un appui efficace et rationnel pour faciliter les mouvements des contingents au niveau régional

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

5.5.1 Augmentation du nombre de vols régionaux pour le transport des contingents coordonnés par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements (2011/12 : 292; 2012/13 : 330; 2013/14 : 1 179)

Objectif non atteint. Le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements a coordonné ou organisé 453 vols au total pour le transport de contingents et personnel de police au cours de l'exercice considéré. L'objectif n'a pas été atteint en raison : a) du changement de la politique de transport des contingents, maintenant effectué sur base annuelle, ce qui a entraîné une augmentation de la taille et du poids des bagages autorisés par personne et rendu impossible d'effectuer sur MD-83 de nombreux transports prévus; b) de la résiliation du contrat de location du MD-83 en février 2014, ce qui a sensiblement réduit la capacité du Centre d'effectuer les transports prévus.

5.5.2 Réduction du temps nécessaire pour trouver des moyens de transport pour les mouvements de contingents (2011/12 : sans objet; 2012/13: sans objet; 2013/14: 96 % dans les 5 jours et 100 % dans les 14 jours)

Non mesuré en l'absence d'un outil approprié

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre* *Observations*

Coordination de 469 vols pour le transport des contingents à bord d'appareils affrétés pour de longues durées

55 Vols pour le transport des contingents de la MINUAD

Réalisation escomptée 5.6 : Organisation efficace et rationnelle des vols régionaux

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

5.6.1 Niveau accru des services de transport aérien pour satisfaire les besoins régionaux (2011/12 : sans objet; 2012/13 : sans objet; 2013/14 : 1 500 vols par an)

Objectif non atteint. Au total, 454 vols régionaux intégrés ont été organisés par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements. L'objectif n'a pas été atteint en raison :

a) De l'annulation par la MINUAD de sa demande de vols régionaux, en février 2014, suivie à brève échéance de la résiliation du contrat de location des appareils MD-83. Le Centre a continué de fournir des services de vols régionaux à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) à l'aide du B-737 mixte;

b) De l'annulation par la MONUSCO de sa demande de vols régionaux, en mai 2014, suivie de l'annulation du contrat de location du B-737 mixte, qui a laissé le Centre sans moyens aériens pour appuyer son plan. Le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) a repris en location le même appareil mais n'a que très peu permis au Centre de l'utiliser pour organiser des vols régionaux, ne l'ayant mis à sa disposition qu'une fois que ses propres besoins avaient tous été satisfaits. Toutefois, le Centre a continué de satisfaire les besoins en vols régionaux de la MINUSCA au moyen du B-737 mixte dans le cadre du contrat de location de l'UNSOA;

c) Du fait que, contrairement aux prévisions de vols régionaux pour 2013/14, le Centre n'a pas dû organiser ceux de la MINUSS, qui a pris ses propres dispositions à cet effet.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
312 vols régionaux par an en appui à la MINUAD	162	Vols régionaux intégrés ont été effectués en appui à la MINUAD. Voir indicateur de succès 5.6.1.

Réalisation escomptée 5.7 : Fourniture de services financiers efficaces et rationnels

<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
5.7.1 Réduction des délais de règlement des factures de fournisseur (2011/12 : sans objet; 2012/13 : 98 % dans les 28 jours; 2013/14 : 98 % dans les 27 jours)	Objectif atteint. 98 % des factures ont été réglées dans les 27 jours (d'après les états mensuels établis de janvier à juin 2014).
5.7.2 Réduction des délais de traitement des demandes de remboursement du personnel (2011/12 : sans objet; 2012/13 : 98 % dans les 28 jours; 2013/14 : 98 % dans les 21 jours)	Objectif partiellement atteint. 30 % des demandes de remboursement ont été traitées dans les 21 jours (d'après les états mensuels établis de janvier à juin 2014).
5.7.3 Traitement rapide des virements électroniques (2011/12 : sans objet; 2012/13 : 97 % des virements traités dans les 3 jours; 2013/14 : 97 % dans les 3 jours)	Objectif partiellement atteint. 67 % des virements électroniques ont été traités dans les 3 jours (d'après les états mensuels établis de janvier à juin 2014).
5.7.4 Réduction des délais d'exécution des opérations mensuelles concernant la paie et autres prestations (2011/12 : sans objet; 2012/13 : 95 % des opérations exécutées dans les 5 jours; 2013/14 : 98 % dans les 5 jours)	Objectif atteint. 100 % des opérations mensuelles concernant la paie ont été effectuées dans les 5 jours.

5.7.5 Augmentation du taux de satisfaction concernant les services financiers (2011/12 : sans objet; 2012/13 : 70 %; 2013/14 : 80 %)

Objectif non atteint. 42 % des clients étaient satisfaits, selon l'enquête menée en février 2014 par le Centre de services régional. Ce faible résultat est en partie imputable à la restructuration du Centre ainsi qu'à la mise en œuvre d'Umoja, lesquelles ont, au début, perturbé la fourniture des services et, de ce fait, entraîné le mécontentement des clients. Il faut noter que la structure du Centre ne s'articule pas sur les fonctions traditionnelles (ressources humaines et finances), mais plutôt sur des lignes de services multifonctionnelles. Le taux de satisfaction mentionné ici est la moyenne des résultats recueillis par les 3 services chargés essentiellement des fonctions financières traditionnelles (remboursements, états de paie et fournisseurs).

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
États financiers mensuels établis conformément aux normes IPSAS	Oui	Les premiers états financiers conformes aux normes IPSAS ont été établis pour la MINUAD.
Règlement de 37 317 demandes de remboursement du personnel	14 070	Demandes de remboursement ont été réglées. Le nombre inférieur aux prévisions résulte de la réduction du nombre des mouvements de personnel.
Paiement des traitements de 1 286 fonctionnaires recrutés sur le plan international par l'intermédiaire des services locaux de gestion de la paie	1 029	Le paiement des traitements de 1 029 fonctionnaires de la MINUAD en moyenne a été effectué par l'intermédiaire des services de gestion de la paie du Centre de services régional. Ce chiffre repose sur le nombre effectif de demandes de paiement présentées au Centre de services régional par l'Opération.
Paiement des traitements de 3 363 fonctionnaires recrutés sur le plan national par l'intermédiaire des services locaux de gestion de la paie	3 528	Le paiement des traitements de 3 528 fonctionnaires recrutés sur le plan national en moyenne a été effectué par l'intermédiaire des services locaux de gestion de la paie.
Paiement des traitements de 8 319 membres du personnel en uniforme par l'intermédiaire des services locaux de gestion de la paie	2 237	Le paiement des traitements de 2 237 membres du personnel en uniforme (police civile, observateurs militaires et officiers d'état-major) en moyenne a été effectué par l'intermédiaire des services locaux de gestion de la paie. Ce chiffre tient compte du nombre total d'agents recevant une portion locale de rémunération. Le paiement ne comprend pas l'indemnité journalière versée aux militaires.
Paiement des traitements de 598 Volontaires des Nations Unies par l'intermédiaire des services locaux de gestion de la paie	690	Le paiement des traitements de 690 Volontaires des Nations Unies en moyenne a été effectué par l'intermédiaire des services locaux de gestion de la paie.

Paiement des honoraires de 1 800 vacataires travaillant à Entebbe par l'intermédiaire des services locaux de gestion de la paie	Non Au cours de l'exercice considéré, le paiement des honoraires des vacataires n'a pas été effectué par l'intermédiaire du Centre de services régional, mais directement par la MINUAD. Les modalités de paiement ayant été modifiées, les honoraires des vacataires locaux ont été payés directement par les missions.
Paiement des factures émises par 1 260 fournisseurs	1 061 Au cours de la période considérée, 2 492 paiements ont été effectués au total pour la MINUAD.

Réalisation escomptée 5.8 : Fourniture de services de gestion des ressources humaines efficaces et rationnels

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

5.8.1 Attribution rapide des postes vacants aux candidats inscrits sur les listes du Conseil central de contrôle pour le personnel des missions (2011/12 : sans objet; 2012/13 : 98 % dans les 90 jours; 2013/14 : 98 % dans les 90 jours)

Sans objet. Dans le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale en date du 31 janvier 2013 (A/67/723), la fonction de recrutement du personnel des missions a été jugé stratégique; en conséquence, elle a été rendue aux missions clientes par le Centre de services régional à compter du 15 avril 2013.

5.8.2 Réduction des délais d'approbation des prestations et avantages du personnel (2011/12 : sans objet; 2012/13 : sans objet; 2013/14 : 98 % des dossiers traités dans les 14 jours)

89 % des prestations et avantages du personnel recruté sur les plans international et national ont été approuvés dans les 14 jours.

5.8.3 Réduction des délais de traitement des indemnités au titre des voyages (2011/12 : sans objet; 2012/13 : sans objet; 2013/14 : 98 % des dossiers traités dans les 14 jours)

64 % des demandes de remboursement des frais de voyage ont été traitées dans les 14 jours.

5.8.4 Réduction des délais de traitement des primes d'affectation (2011/12 : sans objet; 2012/13 : sans objet; 2013/14 : 98 % des dossiers traités dans les 5 jours)

53 % des dossiers de primes d'affectation ont été traités dans les 5 jours.

5.8.5 Prorogation des engagements en temps voulu pour qu'ils soient pris en compte dans les états de paie (2011/12 : sans objet; 2012/13 : sans objet; 2013/14 : 100 %)

56 % des contrats (personnel recruté sur les plans national et international) ont été prorogés suffisamment tôt pour qu'il en soit tenu compte dans les états de paie.

5.8.6 Réduction des délais de règlement du traitement final à la cessation de service (2011/12 : sans objet; 2012/13 : sans objet; 2013/14 : 98 % des dossiers traités dans les 30 jours)

Aucune cessation de service n'est intervenue au cours de la période considérée.

5.8.7 Réduction des délais de délivrance des billets pour les voyages officiels (2011/12 : sans objet; 2012/13 : sans objet; 2013/14 : 98 % des billets délivrés dans les 7 jours)	90 % des billets ont été délivrés dans les 7 jours suivant la demande.
5.8.8 Augmentation du nombre de billets délivrés 15 jours avant le départ (2011/12 : sans objet; 2012/13 : sans objet; 2013/14 : 75 %)	Objectif non atteint. Seuls 36 % des billets ont été délivrés 14 jours ou plus avant le départ. Ce faible pourcentage s'explique principalement par de fréquents changements demandés tardivement par des membres du personnel.
5.8.9 Augmentation du taux de satisfaction concernant les services de gestion des ressources humaines (2011/12 : sans objet; 2012/13 : 70 %; 2013/14 : 90 %)	53 % des clients étaient satisfaits, selon l'enquête menée en février 2014 par le Centre de services régional. Ce faible pourcentage s'explique en partie par la réorganisation de la structure du Centre en lignes de services lors de la première phase de sa restructuration, ainsi que par la mise en service d'Umoja, ce qui a entraîné des changements et des perturbations temporaires de la prestation de services. Le Centre ne s'articule pas autour d'une fonction de gestion des ressources humaines et d'une fonction de gestion financière, mais de plusieurs lignes de services multifonctionnelles. Ce pourcentage représente la moyenne des résultats obtenus pour 7 services (intégration des nouvelles recrues, formalités d'enregistrement, prestations et avantages, voyages, indemnités pour frais d'études, prestations de voyage et primes d'affectation) qui exécutent principalement des fonctions traditionnellement afférentes aux ressources humaines.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Publication de 424 offres d'emploi de temporaire donnant lieu à un recrutement sur le plan international	Non	Sans objet. Comme il est indiqué à l'indicateur 5.8.1, la fonction de recrutement du personnel des missions a été rendue aux missions clientes par le Centre.
Prorogation de 4 485 engagements d'agents recrutés sur les plans national et international	1 473	1 437 engagements de fonctionnaires recrutés sur le plan international et 36 engagements de fonctionnaires recrutés sur le plan national ont été prorogés.
Traitement de 245 demandes de primes d'affectation	443	Demandes de prime d'affectation ont été traitées.
Approbation de 14 951 prestations et avantages	5 648	3 771 demandes et 1 877 prestations et avantages ont été traitées pour la MINUAD.
Délivrance de 8 061 billets d'avion au personnel civil et au personnel en uniforme	4 569	Billets d'avion ont été traités en 2013/14 pour la MINUAD.

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014.)

Catégorie	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	10 301,9	12 970,4	(2 668,5)	(25,9)
Contingents	459 450,5	430 485,1	28 965,4	6,3
Police des Nations Unies	123 836,3	110 324,8	13 511,5	10,9
Unités de police constituées	72 219,4	68 455,3	3 764,1	5,2
Total partiel	665 808,1	622 235,6	43 572,5	6,5
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	196 473,6	217 233,7	(20 760,1)	(10,6)
Personnel recruté sur le plan national	60 923,4	65 077,9	(4 154,5)	(6,8)
Volontaires des Nations Unies	21 974,6	21 130,0	844,6	3,8
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	4 367,3	3 153,3	1 214,0	27,8
Personnel fourni par des gouvernements	306,5	513,4	(206,9)	(67,5)
Total partiel	284 045,4	307 108,4	(23 063,0)	(8,1)
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	189,7	1 472,0	(1 282,3)	(675,9)
Voyages	5 028,5	6 491,7	(1 463,2)	(29,1)
Installations et infrastructures	96 835,9	78 367,3	18 468,6	19,1
Transports terrestres	14 987,8	17 384,0	(2 396,2)	(16,0)
Transports aériens	196 410,8	157 012,1	39 398,7	20,1
Transports maritimes ou fluviaux	–	164,3	(164,3)	–
Communications	21 918,2	15 473,0	6 445,2	29,4
Informatique	13 697,4	18 105,1	(4 407,7)	(32,2)
Santé	1 805,1	1 347,5	457,6	25,4
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériels divers	32 521,1	37 406,0	(4 884,9)	(15,0)
Projets à effet rapide	2 000,0	1 924,1	75,9	3,8
Total partiel	385 394,5	335 147,0	50 247,5	13,0
Total brut	1 335 248,0	1 264 491,0	70 757,0	5,3
Recettes provenant des contributions du personnel	23 392,7	24 625,3	(1 232,6)	(5,3)
Total net	1 311 855,3	1 239 865,7	71 989,6	5,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	1 335 248,0	1 264 491,0	70 757,0	5,3

B. Ressources financières du Centre de services régional d'Entebbe

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	8 428,7	7 038,9	1 389,8	16,5
Personnel recruté sur le plan national	688,5	618,7	69,8	10,1
Total partiel	9 117,2	7 657,6	1 459,6	16,0
Dépenses opérationnelles				
Consultants	130,6	111,1	19,5	14,9
Voyages	73,8	99,0	(25,2)	(34,2)
Installations et infrastructures	2 610,9	81,7	2 529,2	96,9
Transports terrestres	59,3	33,3	26,0	43,8
Communications	443,0	219,4	223,6	50,5
Informatique	470,5	175,7	294,8	62,6
Santé	30,2	15,1	15,1	50,1
Matériel spécial	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	44,0	24,1	19,9	45,3
Total partiel	3 862,3	759,5	3 102,8	80,3
Total brut	12 979,5	8 417,1	4 562,4	35,2
Recettes provenant des contributions du personnel	906,5	771,4	135,1	14,9
Total net	12 073,0	7 645,7	4 427,3	36,7
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—
Total	12 979,5	8 417,1	4 562,4	35,2

60. Au cours de la période considérée, les taux de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan international et pour le personnel recruté sur le plan national ont été supérieurs aux prévisions (respectivement 15,4 % et 20,7 % contre les 5 % retenus aux fins de l'établissement du budget pour les deux catégories). Le Centre des services régional a enregistré un fort taux de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan international parce qu'il a dû laisser vacants 10 postes d'agent du Service mobile dans la perspective de les transformer en postes à recrutement national en 2014/15. Concernant le personnel recruté sur le plan national, la procédure de recrutement de 26 fonctionnaires a été engagée mais n'a pu être achevée avant le 30 juin 2014.

61. La sous-utilisation des crédits au titre des dépenses opérationnelles s'explique par le fait que les projets de construction du Centre prévus pour l'exercice 2013/14

n'ont pas été exécutés, en raison de problèmes logistiques et de retards dans la procédure de passation de marchés.

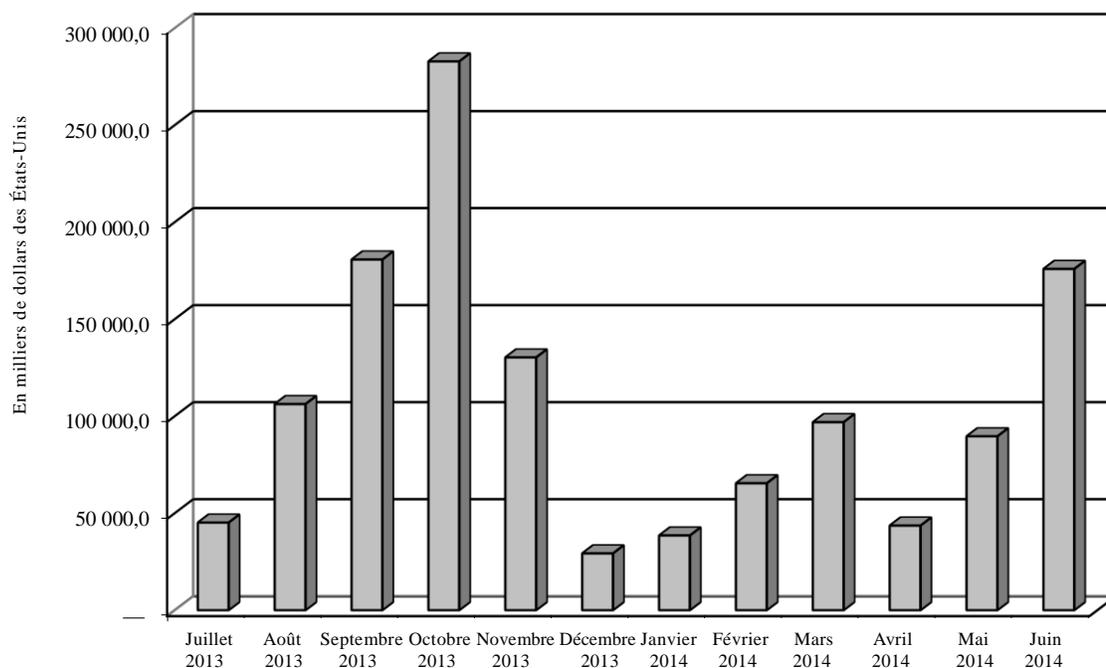
C. Récapitulatif des réaffectations de ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Répartition initiale du montant approuvé</i>	<i>Montants réaffectés</i>	<i>Répartition révisée</i>
I. Militaires et personnel de police	665 808,1	(12 143,1)	653 665,0
II. Personnel civil	284 045,4	38 087,0	322 132,4
III. Dépenses opérationnelles	385 394,5	(25 943,9)	359 451,6
Total	1 335 248,0	–	1 335 248,0
Pourcentage de réaffectations			2,9

62. Des sommes inscrites dans la catégorie I (Militaires et personnel de police) et la catégorie III (Dépenses opérationnelles) ont été réaffectées pour financer le dépassement de crédits de la catégorie II (Personnel civil), dépassement qui s'explique principalement par le fait que le taux de vacance de postes a été inférieur à celui prévu dans le budget approuvé pour 2013/14.

D. Évolution des dépenses mensuelles



63. Concernant la rubrique Militaires et personnel de police, un pic a été observé en septembre et octobre 2013, ainsi que de février à juin 2014, en raison de la hausse des engagements au titre du remboursement des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. Concernant la rubrique Personnel civil, le pic observé en novembre 2013 tient au fait que des dépenses supplémentaires ont dû être engagées lors du passage au système Umoja, et ce, jusqu'en avril 2014, mois où les dépenses sous ladite rubrique ont diminué. Concernant les dépenses opérationnelles, le pic constaté en août et octobre est imputable aux achats, opportuns à ces dates, de fournitures et de matériel en prévision de la mise en service d'Umoja.

E. Autres recettes et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Intérêts créditeurs	3 609,6
Recettes diverses ou accessoires	14 624,4
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	(62,4)
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	28 039,6
Total	45 211,2

F. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Matériel majeur	
Contingents	72 074,8
Unités de police constituées	14 930,1
Total partiel	87 004,9
Soutien logistique autonome	
Contingents	58 385,7
Unités de police constituées	8 810,9
Total partiel	67 196,6
Total	154 201,5

G. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	15 023,7
Contributions volontaires en nature	–
Total	15 023,7

^a Comprend la valeur des terrains mis à la disposition de l'Opération par le Gouvernement soudanais (12 099 858 dollars) et des services fournis dans le cadre de l'accord sur le statut des forces, dont les droits d'atterrissage (1 463 051 dollars) et les redevances d'aéroport, d'embarquement et de débarquement (1 460 760 dollars).

IV. Analyse des écarts¹

	<i>Écart</i>	
Observateurs militaires	(2 668,5)	(25,9 %)

64. L'écart s'explique principalement par le fait que le taux de vacance moyen pour les observateurs militaires a été inférieur aux prévisions (3,5 % contre un coefficient délais de déploiement prévu de 22 %), ainsi que par l'assouplissement des restrictions imposées par les autorités soudanaises en matière de visas. Ce dépassement de crédits est partiellement compensé par le fait qu'aucune dépense n'a été engagée au titre de l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, nulle demande de ce type n'ayant été déposée au cours de l'exercice 2013/14.

	<i>Écart</i>	
Contingents	28 965,4	6,3 %

65. L'existence d'un solde inutilisé tient principalement au fait que l'effectif moyen de soldats déployés pendant l'exercice 2013/14, officiers d'état-major compris, a été inférieur aux prévisions (14 441 au lieu des 15 598 inscrits au budget), d'où une sous-utilisation des crédits qui est en partie contrebalancée par le fait que le coût de la relève des contingents a été plus élevé que prévu.

	<i>Écart</i>	
Police des Nations Unies	13 511,5	10,9 %

66. L'existence d'un solde inutilisé tient principalement au fait que l'effectif moyen de policiers des Nations Unies déployés pendant l'exercice 2013/14 a été inférieur aux prévisions (2 036 au lieu des 2 283 inscrits au budget), en raison de l'accélération du retrait du personnel de police. Dans sa résolution 2063 (2012), le Conseil de sécurité a ramené de 3 772 à 2 310 le nombre de policiers dont il

¹ Le montant des écarts est exprimé en milliers de dollars des États-Unis. Ne font l'objet d'une analyse que les écarts de plus ou moins 5 % ou 100 000 dollars.

autorisait le déploiement. La sous-utilisation des crédits s'explique également par le surplus de rations de réserve acquises lors de l'exercice 2012/13.

	<i>Écart</i>	
Unités de police constituées	3 764,1	5,2 %

67. L'existence d'un solde inutilisé s'explique principalement par la baisse du coût des rations quotidiennes, qui est tombé de 10,59 à 5,94 dollars l'unité, et par la baisse de leur coût de transport, qui est tombé de 0,68 à 0,64 dollar par ration. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par le fait que le taux de vacance en 2013/14 a été inférieur aux prévisions (2,4 % contre les 5 % prévus).

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(20 760,1)	(10,6 %)

68. L'écart s'explique principalement par le fait que le taux de vacance de postes pour cette catégorie de personnel pendant l'exercice 2013/14 a été inférieur aux prévisions (13 % contre les 16 % prévus), d'où un dépassement de crédits qui est partiellement compensé par la sous-utilisation des crédits au titre de la prime de danger.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(4 154,5)	(6,8 %)

69. L'écart s'explique principalement par le fait que les taux de vacance de postes pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et pour les administrateurs recrutés sur le plan national durant l'exercice 2013/14 ont été inférieurs aux prévisions (respectivement 0 % et 29,8 % contre les 13 % et 30 % prévus).

	<i>Écart</i>	
Volontaires des Nations Unies	844,6	3,8 %

70. L'existence d'un solde inutilisé tient principalement au fait que le nombre de Volontaires des Nations Unies en congé de détente a été inférieur aux prévisions, d'où une sous-utilisation des crédits qui est partiellement contrebalancée par le fait que le taux de vacance durant l'exercice 2013/14 a été inférieur aux prévisions (23,5 % contre les 27 % prévus).

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 214,0	27,8 %

71. L'existence d'un solde inutilisé tient principalement au fait que le taux de vacance pour le personnel temporaire recruté sur le plan international durant l'exercice 2013/14 a été supérieur aux prévisions (54,5 % contre les 27 % prévus), d'où une sous-utilisation des crédits qui est partiellement contrebalancée par le

dépassement des crédits au titre du personnel temporaire recruté sur le plan national, tous les emplois approuvés ayant été pourvus.

	<i>Écart</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	(206,9)	(67,5 %)

72. L'écart s'explique principalement par le fait que les membres du personnel fourni par des gouvernements ont été moins nombreux que prévu à être hébergés dans des locaux fournis par la MINUAD, ce qui entraîné une hausse des dépenses au titre de l'indemnité de subsistance, hausse partiellement compensée par la sous-utilisation des crédits au titre des voyages.

	<i>Écart</i>	
Consultants	(1 282,3)	(675,9 %)

73. L'écart s'explique principalement par le fait que les dépenses au titre des services de consultants ont été supérieures aux prévisions, notamment dans le cadre de l'appui à la mise en service d'Umoja et à l'application des normes IPSAS, deux domaines dans lesquels la MINUAD ne disposait pas de moyens suffisants, d'où un dépassement de crédits qui est en partie compensé par la sous-utilisation des crédits au titre des formateurs.

	<i>Écart</i>	
Voyages	(1 463,2)	(29,1 %)

74. L'écart s'explique principalement par le fait que les voyages effectués pour des besoins autres que la formation par des membres de la direction exécutive et de l'administration, de la composante sécurité et de la composante appui ont été plus nombreux que prévus, d'où un dépassement de crédits qui est en partie compensé par la sous-utilisation des crédits au titre des voyages aux fins de formation.

	<i>Écart</i>	
Installations et infrastructures	18 468,6	19,1 %

75. L'existence d'un solde inutilisé tient à plusieurs facteurs : la sous-utilisation des crédits au titre des services d'entretien, du fait que les dépenses au titre des contrats de vacataire, prévues au budget sous la présente rubrique (Installations et infrastructures), ont été comptabilisées dans la rubrique Fournitures, services et matériel divers, conformément au nouveau plan comptable; le remboursement de frais d'hébergement par les membres du personnel de la MINUAD; le fait que 8 puits artésiens et 13 sites de décharge contrôlée n'ont pas été construits, en raison, pour les premiers, de difficultés rencontrées dans l'acquisition de terrains et, pour les seconds, de problèmes fonciers; l'annulation d'achats de mobilier, de matériel de sécurité et de matériel de bureau, les stocks existants ayant été utilisés. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par le fait que l'augmentation des tarifs d'exploitation et d'entretien prévus dans le contrat d'approvisionnement en carburant pour les groupes électrogènes et par l'achat, non prévu au budget, de groupes électrogènes lors de l'exercice 2013/14.

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	(2 396,2)	(16,0 %)

76. L'écart s'explique principalement par le fait que les dépenses au titre des carburants et lubrifiants ont été supérieures aux prévisions – en raison de la hausse de 31 % des tarifs d'exploitation et d'entretien dans le nouveau contrat clef en main, hausse partiellement compensée par la baisse du prix moyen du gazole durant l'exercice 2013/14, qui est descendu à 1,25 dollar le litre contre 1,85 prévu au budget –, ainsi que par l'achat, non prévu au budget, de quatre remorques et par le dépassement des crédits au titre des réparations.

	<i>Écart</i>	
Transports aériens	39 398,7	20,1%

77. L'écart tient principalement aux facteurs suivants : l'opération a cessé d'exploiter 1 Learjet, 1 MD-83 et 3 hélicoptères Mi-8MTV et 3 hélicoptères de transport militaire Mi-17 n'ont pas été déployés; la consommation de kérosène a été inférieure aux prévisions, en raison de la restructuration de la flotte de la MINUAD; le coût moyen pondéré du kérosène a été inférieur aux prévisions.

	<i>Écart</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	(164,3)	–

78. L'existence de dépenses non budgétisées tient au fait que certains achats prévus au budget à la rubrique Installations et infrastructures ont été comptabilisés dans la présente rubrique (Transports maritimes ou fluviaux), conformément au nouveau plan comptable.

	<i>Écart</i>	
Communications	6 445,2	29,4 %

79. Le solde inutilisé s'explique principalement par l'existence de stocks de pièces de rechange acquises lors d'exercices précédents, par le fait que le nombre de membres du personnel en tenue a été inférieur aux prévisions, par la baisse de l'utilisation des téléphones par satellite, par l'annulation d'un contrat de prestation de services d'information, les négociations avec le fournisseur s'étant exagérément prolongées, et par le fait que des dépenses initialement inscrites au budget à la présente rubrique (Communications) ont été déplacées à la rubrique Informatique, conformément au nouveau plan comptable. Cette sous-utilisation des crédits a été partiellement contrebalancée par un surcroît de dépenses pour des achats, non prévus au budget, de matériel d'information.

	<i>Écart</i>	
Informatique	(4 407,7)	(32,2 %)

80. L'écart s'explique principalement par l'achat non planifié d'ordinateurs portables, par le recours à des services informatiques à l'appui de la mise en service

d'Umoja et par le fait que des dépenses initialement prévues au budget à la rubrique Communications ont été comptabilisées à la présente rubrique (Informatique), conformément au nouveau plan comptable. Ce dépassement de crédits est partiellement compensé par les économies qu'a permis de réaliser le remplacement du fournisseur d'accès local à Internet par un fournisseur moins cher.

	<i>Écart</i>	
Santé	457,6	25,4 %

81. L'existence d'un solde inutilisé tient principalement au fait que les hôpitaux de niveau III sont désormais mieux à même de prendre en charge les patients gravement malades ou blessés qui, auparavant, auraient été transférés dans des hôpitaux situés en dehors de la zone de mission de l'Opération.

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(4 884,9)	(15,0 %)

82. L'écart résulte principalement de ce que les dépenses inscrites à la rubrique Services divers ont été supérieures aux prévisions, du fait que les dépenses au titre des contrats de vacataire prévues initialement au budget sous la rubrique Installations et infrastructures ont été comptabilisées dans la présente rubrique (Fournitures, services et matériel divers), conformément au nouveau plan comptable.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

83. **En ce qui concerne le financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, il conviendrait que l'Assemblée générale :**

a) **Se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, soit 70 757 000 dollars;**

b) **Se prononce également sur l'affectation des autres recettes de l'exercice clos le 30 juin 2014, soit 46 211 200 dollars, correspondant aux intérêts créditeurs (3 609 600 dollars), aux recettes diverses ou accessoires (14 624 400 dollars) et à l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (28 039 600 dollars), déduction faite des ajustements sur périodes antérieures (62 400 dollars).**

VI. État récapitulatif de la suite donnée aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

(A/67/780/Add.7 et Corr.1.)

<i>Demande</i>	<i>Mesures prises</i>
<p>Le Comité consultatif prend note de la restructuration proposée de la Division de l'appui à la mission et compte que le nouveau mode d'organisation améliorera l'efficacité et l'efficacité de la prestation des services. Le Comité recommande de prier le Secrétaire général de faire le point sur les résultats de cette initiative dans le rapport pertinent sur l'exécution du budget (par. 23).</p>	<p>La MINUAD a continué de revoir les contrats de prestation de services d'appui à la mission pendant l'exercice 2013/14. Elle a notamment mené une étude de la composition de son personnel civil durant cet exercice. Pour l'exercice 2014/15, il a été procédé à un examen plus complet de l'exécution du mandat de l'Opération, en application de la résolution 2148 (2014) du Conseil de sécurité, examen dont les conclusions ont eu des incidences sur la structure et la dotation en personnel des services d'appui, ainsi qu'il est indiqué dans le projet de budget révisé pour l'exercice 2014/15 (A/69/549). Celui-ci répond non seulement aux préoccupations formulées par le Comité consultatif dans son rapport (A/67/780/Add.7 et Corr.1) mais prend en compte également les recommandations issues de l'examen stratégique mené par la MINUAD suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2113 (2013). La MINUAD continuera de rationaliser ses activités afin de permettre la réalisation des nouvelles priorités stratégiques que le Conseil de sécurité lui a assignées dans sa résolution 2148 (2014).</p>
<p>Compte tenu de la réduction prévue du personnel en tenue comme du personnel civil, le Comité consultatif compte que l'Opération prendra des dispositions pour ramener sa dotation en matériel informatique au niveau des coefficients standard et que toute dotation supérieure à ces coefficients sera justifiée dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice considéré (par. 63).</p>	<p>Le présent rapport rend compte de l'incidence de la réduction du personnel en tenue et du personnel civil sur la dotation en matériel informatique de la MINUAD. Pour l'exercice 2013/14, le ratio standard matériel informatique/personnel en tenue était de 1 pour 1. À la MINUAD, ce ratio était de 1 pour 1 pour les observateurs militaires, de 1,3 pour 1 pour les membres de la Police des Nations Unies et de 20 pour 1 pour chaque unité de police constituée. La MINUAD continuera de s'efforcer de ramener sa dotation en matériel informatique au niveau normal.</p>
<p>Le Comité consultatif prend note des dispositions prises pour accroître l'efficacité opérationnelle et compte que des renseignements sur les économies effectivement réalisées grâce à ces mesures seront présentés dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice considéré (par. 75).</p>	<p>Les économies imputables aux gains d'efficacité réalisés durant l'exercice 2013/14 sont consignées dans le présent rapport.</p>

*Demande**Mesures prises*

Le Comité consultatif prend note des économies auxquelles donneront lieu les remises accordées en cas de paiement rapide et prie la MINUAD d'en rendre compte dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice considéré. Qui plus est, vu l'ampleur des activités d'achat menées par l'ensemble des opérations de maintien de la paix, le Comité compte que toutes les missions profiteront de ces remises lorsqu'elles existent et, si ce n'est pas le cas, useront de leur influence pour en bénéficier (par. 78).

Le montant des économies imputables au paiement rapide des factures s'établit à 375 725,30 dollars pour l'exercice 2013/14.